Nations Unies S/PV.6841



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6841e séance

Mercredi 26 septembre 2012, à 14 h 45
New York

Président :	M. Westerwelle	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Nkoana-Mashabane
	Azerbaïdjan	M. Mammadyarov
	Chine	M. Yang Jiechi
	Colombie	Mme Holguín Cuéllar
	États-Unis d'Amérique	Mme Rodham Clinton
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Fabius
	Guatemala	M. Caballeros
	Inde	M. Mathai
	Maroc	M. El Othmani
	Pakistan	M. Jilani
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hague
	Togo	M. Ohin

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/686)

12-52214 (F)



La séance est ouverte à 14 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/686)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence réaffirme l'importance de la question à l'examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/686, qui contient une lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

Depuis que l'Allemagne a entamé, en janvier 2011, son mandat actuel de membre du Conseil de sécurité, des changements spectaculaires sont survenus au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Les populations de la région ont exprimé leurs aspirations à la dignité, à la démocratie, à la participation économique et sociale, à la prospérité et au respect des droits fondamentaux de l'homme. Au début, nous avons parlé de Printemps arabe. Nous avons appris qu'il conviendrait mieux de parler de saisons arabes.

Le mouvement pour le changement dans le monde arabe ne suit pas la même trajectoire dans chaque pays. De fait, plus que jamais, la situation diffère d'un pays à l'autre mais le changement se poursuit.

Nous sommes tous préoccupés par les troubles survenus récemment dans de nombreux pays arabes suite à une vidéo anti-islam scandaleuse. Je serai très clair.

Je peux très bien comprendre que les croyants se sentent profondément offensés par ce film vidéo horrible et honteux, mais la réponse à de telles provocations ne peut être la violence. Rien ne peut justifier la violence et le meurtre.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est ni l'affrontement de religions, ni un choc des cultures. C'est un choc à l'intérieur des sociétés; c'est une lutte entre esprits ouverts et esprits fermés; c'est une lutte entre personnes raisonnables et fondamentalistes; c'est un choc entre gens pacifiques et violents. Cette semaine doit servir à renforcer tous ceux qui, dans toutes les sociétés de par le monde, se mobilisent pour le respect et la tolérance, ceux qui savent que liberté et responsabilité sont les deux faces d'une même médaille. La position de l'Allemagne elle ne fait aucun doute : maintenant plus que jamais, nous sommes du côté de ceux qui œuvrent pour la paix. Nous sommes conscients des défis, mais nous croyons aux perspectives historiques qu'ouvre le changement survenu dans le monde arabe. L'offre allemande d'un partenariat de transformation en matière d'éducation, d'emplois et de croissance tient toujours.

La Ligue des États arabes a assumé un rôle de premier plan au niveau de la paix et de la sécurité régionales. Elle a adopté une position claire sur les conflits syrien et libyen. Pour le peuple syrien, en revanche, les perspectives de paix semblent n'être encore qu'un rêve lointain. Au sein de la communauté internationale, nous devons être unis pour mettre fin à la violence et aider à engager un processus de transition politique. Il nous faut trouver une réponse commune. Nous le devons à la population. Nous apprécions à cet égard que la Ligue des États arabes ait activement pris la tête des efforts pour mettre fin au massacre en Syrie.

Le changement survenu dans le monde arabe a rendu l'instauration de la paix au Moyen-Orient plus urgente que jamais. Les négociations sont le moyen de parvenir à une solution à deux États satisfaisant aux exigences légitimes des deux camps, israélien et palestinien. Nous devons donc veiller à ce que le processus de paix demeure une priorité de l'ordre du jour international. En approuvant l'Initiative de paix saoudienne, la Ligue des États arabes a fait une proposition constructive qui est d'une importance cruciale.

Nous pensons qu'il est nécessaire de consolider et de développer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes. L'attachement de la Ligue des États arabes aux valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies est la prémisse d'une coopération accrue. Ce qui est surtout nécessaire, c'est de se concentrer davantage sur ce que nous pouvons accomplir ensemble dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Il nous faut des progrès concrets. Nous pourrions par exemple envisager des séances d'information et des consultations plus fréquentes avec les représentants de la Ligue des États arabes. Il me semblerait également indiqué de créer un bureau des Nations Unies au Caire afin d'améliorer la coopération avec le secrétariat de la Ligue des États arabes.

Le moment est venu. Puisque le monde arabe traverse une période de changement historique, saisissons cette occasion pour ouvrir un nouveau chapitre de coopération entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons dans une période de changements historiques, bien souvent galvanisants, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Plusieurs transitions d'une importance considérable sont en cours dans le monde arabe, et si elles progressent avec difficulté, c'est en revanche nettement dans le sens des libertés déniées pendant si longtemps. Pourtant, alors que les ordres anciens s'effondrent et que de nouveaux peinent à apparaître, c'est aussi une période d'appréhension largement partagée et de violence tragique.

Le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens reste dans l'impasse, alors même que les possibilités d'instaurer la solution à deux États s'amenuisent dangereusement. L'Initiative de paix de la Ligue des États arabes demeure un élément important du cadre destiné à mettre fin à l'occupation et à aboutir à un accord qui s'est trop fait attendre. Je compte sur les membres de la Ligue pour qu'ils apportent dans leur générosité un appui financier à l'Autorité palestinienne et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en cette période de nécessité. J'exhorte les membres du Conseil ainsi que les autres membres de la communauté internationale à faire davantage sur ces deux plans.

En Syrie, le conflit est devenu une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Une tragédie humaine est en train de se dérouler sous nos yeux, mais également dans l'obscurité des prisons, sous les décombres de quartiers entiers, et dans l'esprit traumatisé des enfants. J'appelle tous les acteurs dotés de quelque influence à persuader les parties qu'il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise.

Les tensions dans la région sont également exacerbées au sujet des questions nucléaires. Les membres du Conseil doivent faire ce qui est en leur pouvoir pour décourager toute escalade et insister sur des solutions pacifiques respectant la Charte des Nations Unies et le droit international.

Des troubles ont également eu lieu, en lien avec un acte de haine envers une religion qui a engendré sentiments compréhensibles d'offense, en même temps qu'inadmissibles violences.

Face à cette situation complexe, je me félicite de l'organisation de ce débat de haut niveau sur le partenariat entre la Ligue et le Conseil.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies offre d'immenses possibilités aux organisations régionales. Le Conseil de sécurité a depuis longtemps reconnu le rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans la consolidation des accords de paix et le renforcement de la paix et de la stabilité.

Alors qu'une nouvelle ère politique prend tournure dans le monde arabe, la Ligue des États arabes est investie d'un nouveau sens des responsabilités. La Ligue a été parmi les premières organisations à reconnaître publiquement que la révolution tunisienne prenait sa source dans les disparités économiques et sociales et dans l'aspiration à davantage de liberté et de justice. La Ligue a également été parmi les premières organisations à condamner les atrocités commises par l'ancien régime libyen, et à exhorter la communauté internationale à agir.

L'ONU et la Ligue des États arabes se sont employées toutes deux à veiller à la transparence des élections historiques en Tunisie et en Libye. C'est en Syrie que notre rôle conjoint a été le plus important. Les membres de la Ligue des États arabes ont contribué de manière significative à la Mission des observateurs militaires des Nations Unies. Et bien sûr, c'est conjointement que nous avons désigné, d'abord,

l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, puis le Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, comme nos émissaires chargés de trouver une solution politique. Ces efforts de médiation nécessitent un appui solide et concret de la part du Conseil.

Pour l'avenir, je vois quatre domaines qui méritent une attention particulière.

Premièrement, améliorons l'échange d'informations. Le dialogue entre nos secrétariats doit être ciblé et fréquent. Un autre moyen d'améliorer nos contacts pourrait être d'installer le Bureau du Représentant spécial conjoint pour la Syrie et son adjoint au Caire; c'est une possibilité actuellement à l'étude.

Deuxièmement, nous devons mettre la prévention des conflits au centre de nos préoccupations. L'Organisation des Nations Unies continue de se renforcer dans le sens d'une plus grande rapidité d'intervention tout en aidant les organisations régionales à développer leurs capacités dans les domaines de la facilitation, de la médiation et du dialogue.

Troisièmement, il nous faut explorer de nouveaux domaines de collaboration. Le Moyen-Orient recèle un potentiel énorme en matière de développement de l'énergie durable; étudions ce que nous pouvons faire à cet égard dans le cadre de mon initiative Énergie durable pour tous. Notre relation n'a pas à se cantonner à l'action politique sur les crises immédiates du moment.

Quatrièmement, il nous faut veiller au succès des transitions qui ont été enclenchées. Nous devons continuer d'être prêts à fournir une aide concrète, le cas échéant – les entités extérieures peuvent faire part de leur expérience et encourager les progrès, avec humilité, patience, et respect –, mais le plus gros du travail doit être fait par et dans chaque société.

En cette période agitée pour la région arabe, les peuples se tournent vers nos organisations pour trouver un soutien dans leur lutte pour la justice, la dignité et des débouchés.

La Ligue des États arabes est un partenaire de confiance pour l'ONU. J'espère sincèrement collaborer plus étroitement encore avec la Ligue pour concrétiser les aspirations de tous les peuples qui composent les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Elaraby (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer remercier très sincèrement mon cher ami, M. Guido Westerwelle, Ministre allemand des affaires étrangères et Président du Conseil de sécurité aujourd'hui, d'avoir pris l'initiative d'organiser une séance de haut niveau du Conseil de sécurité pour débattre de la situation au Moyen-Orient et des moyens dont nous disposons pour renforcer les relations de coopération et d'action commune entre l'ONU et la Ligue des États arabes. Cette initiative donne corps à un principe important consacré par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui encourage les organismes régionaux à s'attaquer aux problèmes qui touchent leur région en se tournant vers le Conseil de sécurité afin de trouver un règlement pacifique aux conflits et de préserver la paix et de sécurité internationales.

À de nombreuses reprises, le Conseil de sécurité est allé dans ce sens. Il a adopté des résolutions qui appuient une telle coopération, en particulier la résolution 1631 (2005), dont le paragraphe 7 mentionne des réunions régulières entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales afin de renforcer la coopération dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je dois insister sur le fait que la transparence, la clarté et la franchise sont les fondements indispensables de toute coopération entre le Conseil de sécurité et ces parties, et je me permettrai donc de faire preuve de transparence, de clarté et de franchise sur la nécessité cruciale d'un dialogue entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité.

La Ligue des États arabes, dont la création est antérieure à celle de l'ONU, estime que la clef de voûte de la paix et de la sécurité internationales réside dans l'efficacité et la crédibilité du Conseil de sécurité, ainsi que dans une application pleine, fidèle et minutieuse des résolutions dotées d'une légitimité internationale, en particulier celles du Conseil. Pour la Ligue, la non-application de ces résolutions est l'une des raisons fondamentales qui expliquent les tensions et l'instabilité, tant à l'échelle régionale qu'au niveau international.

L'intérêt du Conseil de sécurité pour les questions arabes est très ancien, puisqu'il remonte à la naissance de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Des résolutions sont adoptées depuis plus de 60 ans sur la question palestinienne, qui constitue le problème fondamental, le nœud gordien du monde arabe et la cause première des tensions et de l'instabilité que connaît

la région depuis de nombreuses décennies et demeure l'une des questions les plus anciennes à se poser sur la scène internationale à n'avoir pas trouvé de solution. La Ligue a toujours insisté sur le fait qu'un règlement juste, durable et complet du conflit israélo-arabe, dont la question de Palestine est l'élément central, ne pourra être atteint que par une mise en œuvre complète et fidèle des résolutions du Conseil de sécurité.

Ces résolutions abordent tous les aspects du conflit. Le Conseil a adopté de nombreux textes sur la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, comme par exemple les résolutions 242 (1967) et 338 (1973); des résolutions sur la légitimité de la construction des colonies de peuplement sur le sol palestinien, dont les plus importantes sont sans doute les résolutions 446 (1979) et 252 (1968) qui considèrent comme dénuées de validité les mesures unilatérales prises par Israël, Puissance occupante, à Al Qods Al Charif; des résolutions sur le Golan arabe syrien occupé et des résolutions sur la fin de l'occupation israélienne des territoires qui restent occupés au Sud-Liban. Il a également adopté des résolutions affirmant que la base d'un règlement du volet palestinien passe par la création de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Ces résolutions n'ont pas été mises en œuvre. La tension et l'instabilité ont perduré au Moyen-Orient. Le peuple palestinien est le seul peuple au monde dont le problème n'a pas été réglé et qui n'a pu exercer son droit à l'autodétermination légitime, à la liberté et à l'indépendance, et en fait à la création de son propre État indépendant.

L'heure est venue pour nous d'examiner la manière dont nous nous attaquons à cette question et la démarche suivie par le passé, laquelle a davantage consisté à gérer le conflit qu'à y mettre fin. Cela exige, entre autres, d'éviter toute approche fondée sur le deux poids, deux mesures. À l'exception d'une ou deux adoptées dans les années 1940 – plus de 200 autres ont été adoptées depuis –, il est très étonnant qu'aucune résolution n'ait été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons donc vivement que le Conseil de sécurité se penchera sur ce problème – et ce, très bientôt.

La crise syrienne s'aggrave et la situation se détériore de jour en jour. Le fait que le Gouvernement syrien persiste à vouloir appliquer une solution militaire, en recourant notamment à l'usage d'armes lourdes et d'avions de chasse contre sa propre population, et qu'il refuse de répondre à une quelconque initiative, pas même celles de la Ligue des États arabes, nous met face à une situation grave, voire tragique. La liste des Syriens innocents tués continue de s'allonger. Le nombre de réfugiés qui afflue vers les États voisins augmente. Le spectre d'une guerre civile inspirée par le sectarisme assombrit les cieux syriens et, d'ailleurs, les cieux de la région tout entière, et laisse craindre une catastrophe régionale et internationale qui nous affecterait tous et dont le règlement prendrait des années – et qui menacerait également la paix et la sécurité internationales.

La Ligue des États arabes s'est, dès le début, montrée prête à coopérer avec l'ONU pour régler la crise. D'ailleurs, un Envoyé spécial conjoint a été nommé par les deux organisations, scellant ainsi une initiative innovante fondée sur une action conjointe. La Ligue des États arabes s'est tournée vers le Conseil de sécurité et, conformément à la Charte des Nations Unies et aux pouvoirs qui lui sont conférés, lui a demandé de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prendre les mesures nécessaires pour que soient effectivement mises en œuvre les résolutions qu'il a lui-même adoptées, d'appliquer le plan élaboré par Kofi Annan, ancien Envoyé spécial conjoint de la Ligue et de l'ONU, de mettre en œuvre le document final de la réunion du Groupe d'action pour la Syrie, tenue le 30 juin à Genève – document qui a été adopté par consensus et avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité –, et de poser les bases de la transformation politique de la Syrie en un régime démocratique qui répondrait aux aspirations légitimes du peuple syrien. Nous pensons que la toute première étape consiste à mettre fin à l'effusion de sang en Syrie, de manière à lancer le processus de transformation devant aboutir à un régime démocratique sain qui réponde au souhait de la population syrienne de vivre dans la liberté et la dignité.

Mais, une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pu atteindre aucun de ces objectifs en raison de désaccords entre les membres permanents, ce qui est franchement lamentable. Ses résolutions sont restées, et je regrette d'avoir à le dire, lettre morte et n'ont pas été mises en œuvre. Les tueries, l'effusion de sang et la destruction se poursuivent et la situation devient plus grave et plus tragique. En toute franchise et clarté, je dis aujourd'hui que si nous voulons que M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, réussisse dans sa mission, il faut le Conseil lui apporte son soutien et qu'il lui fournisse tout son appui, par des

actions et non pas seulement par des mots, l'objectif étant de contraindre toutes les parties à mettre en œuvre ses résolutions. Il faut recourir ici aux dispositions du Chapitre VII et appliquer de façon contraignante les décisions du Conseil du sécurité. Voilà la responsabilité du Conseil, telle qu'énoncée dans la Charte.

Les défis à la sécurité et à la paix qui appellent notre coopération sont nombreux et variés. Certains sont traditionnels et d'autres émergent et se répandent très vite en cette ère de développement rapide des technologies modernes de la communication. Le monde a été le témoin ces dernières semaines d'événements très préoccupants à cause d'agissements portant atteinte à l'Islam et à son Prophète – que la paix soit sur Lui. Nous condamnons totalement les réactions violentes qui ont lieu dans certains pays et les attaques répréhensibles et irresponsables contre certaines ambassades et infrastructures étrangères, dont ont été victime, hélas, l'Ambassadeur des États-Unis à Benghazi et des membres du personnel de l'Ambassade, ainsi que d'innocents citoyens. Je dis donc que tout en condamnant totalement ces actes injustifiables, nous tirons la sonnette d'alarme et disons que porter atteinte aux religions, à toutes les religions et aux choses et aux symboles sacrés ainsi qu'aux croyances menace la paix et la sécurité internationales.

Dans le préambule de la Charte des Nations Unies, il est dit « Nous, peuples des Nations Unies », ce qui consacre le principe selon lequel les relations entre peuples sont le fondement de la paix et de la sécurité internationales. Voilà pourquoi la communauté internationale doit s'élever fermement contre tout ce qui nous ramène aux concepts atroces et honteux du racisme. Nous attachons une grande valeur à la liberté de pensée et considérons qu'il s'agit de principes qu'il faut respecter et maintenir, mais nous ne voyons aucun lien entre, d'une part, la liberté de création, d'opinion et d'expression. qui vise à enrichir la culture et à bâtir une civilisation, et, d'autre part, des œuvres qui ne visent qu'à insulter les croyances, les cultures et la civilisation des autres, inciter à la haine et attiser les tensions. Certes, la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre la liberté de croyance et de religion, mais cela ne signifie pas qu'il s'agit seulement du droit de construire des lieux de culte et de pratiquer les rites, mais aussi du droit des croyances d'être traitées avec déférence et d'être à l'abri des insultes et des atteintes. Si la communauté internationale criminalise l'agression physique, elle pénalise aussi dans la même mesure sinon plus l'agression psychologique et spirituelle.

Il ne faut pas permettre aux extrémistes d'exploiter les principes de liberté et de liberté de pensée pour répandre les idées de haine et d'incitation. Partant, et maintenant qu'il est clair que l'atteinte aux religions et aux croyances est devenue un phénomène qui menace la stabilité, la sécurité et la paix internationales, la Ligue des États arabes demande à la communauté internationale de commencer à réfléchir à l'élaboration d'un cadre juridique contraignant, sur la base de la résolution 1618 (2005) du Conseil des droits de l'homme et des articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, pour combattre l'atteinte aux religions et garantir le respect des croyances religieuses et de leurs symboles .

Nous devons œuvrer de concert pour renforcer le dialogue qui promeut la compréhension entre les cultures et entre les civilisations et qui répand les valeurs de la tolérance et de l'amour et des valeurs nobles. Les possibilités de coopération et de coordination entre les Nations Unies et le Conseil de sécurité d'un côté, et la Ligue des États arabes de l'autre, aux fins de relever les défis auxquels est confronté le Moyen-Orient, sont vastes et élargies. Au Yémen, il nous faut intensifier les efforts et agir en vue de fournir au Gouvernement l'assistance nécessaire qui lui permette non seulement de surmonter tous les effets de la crise politique et ses répercussions économiques, mais également de réussir la période de transition et de parachever le processus de reconstruction. Pour ce qui est de la Libye, j'espère que la nomination de M. Tarek Mitri en tant que nouveau Représentant spécial et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, aidera à améliorer la coopération et la coordination entre l'ONU et la Ligue des États arabes et ses représentants en Libye pour assister le peuple libyen dans la reconstruction et l'édification de l'État.

C'est la coopération entre l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur le problème somalien qui a permis de mener à terme la transition en Somalie et d'entrer dans l'ère des institutions permanentes. Cette coopération a été aussi couronnée de succès et fructueuse au Darfour ainsi que s'agissant des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, où il faut éviter le retour au conflit. La Ligue des États arabes a participé à l'initiative d'appui à la situation humanitaire dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional, en coopération avec les Nations Unies et l'Union africaine, et avec l'appui du Conseil de sécurité. J'engage les trois organisations à renforcer

davantage la coopération et la coordination entre elles en appui à la paix. J'espère que les Présidents Omar Al-Bachir et Salva Kiir parviendront à un accord définitif sur les questions en suspens à Addis-Abeba, et j'invite le Conseil à leur accorder le temps nécessaire pour ce faire.

Je voudrais saisir cette importante occasion pour évoquer un important défi auquel est confrontée la région. Nous nous apprêtons, à la fin de l'année, à prendre une mesure qui concerne le Moyen-Orient, en particulier, et le monde entier, en général. Cette mesure attendue par le monde entier est le début de la phase pratique en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela ouvre la voie à la réalisation de cet objectif et à la tenue d'une conférence internationale à Helsinki avec la participation de tous les États du Moyen-Orient. La réussite de cette conférence, qui sera organisée par le Secrétaire général de l'ONU et trois pays permanents du Conseil de sécurité, exige que le Conseil lui apporte officiellement son appui et incite tous les États de la région à y participer efficacement. Il importe d'éloigner le plus possible de cette partie sensible du monde le spectre de la guerre nucléaire et le spectre des guerres au moyen d'armes de destruction massive.

S'agissant de la région du Moyen-Orient, on ne doit pas seulement la considérer comme une région de tensions et de menaces. Il faut la considérer aussi comme une région pleine d'espoirs, d'ambitions et de possibilités. Les défis auxquels est confrontée la région sont aussi divers. Ils ne sont pas seulement politiques et militaires, mais aussi sociaux et liés au développement. Une coopération efficace et pratique sur toutes ces questions et d'autres exige la révision, la modernisation et l'activation des cadres de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et l'élaboration de méthodes et de mécanismes nouveaux. Je vais à cet égard, très brièvement, énoncer quelques propositions.

Premièrement, il faut actualiser l'accord de coopération signé entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies en 1989 (résolution 44/7 de l'Assemblée générale), pour s'adapter à l'évolution de la situation, aux priorités et aux défis actuels et futurs. Deuxièmement, selon que de besoin, des réunions périodiques doivent être organisées entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes, représentée par la présidence de la Conférence au Sommet arabe, la présidence du Conseil des ministres de la Ligue et le Secrétaire général de la Ligue. Troisièmement, les réunions de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes doivent être de haut niveau pour qu'elles puissent déboucher sur des programmes efficaces, en particulier s'agissant de la prévention et du règlement des différends et de la consolidation de la paix. Quatrièmement, il faut accorder une plus grande importance à la coopération entre les deux organisations dans le domaine de l'aide humanitaire.

Pour terminer, je réitère mes remerciements et ma gratitude au Président du Conseil pour son initiative d'organiser la présente réunion de haut niveau. Je voudrais également remercier tous les Ministres qui ont fait le déplacement pour participer à cette séance. J'espère qu'elle marque le début d'une nouvelle interaction entre les deux organisations à l'appui de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient, afin qu'elle puisse se transformer d'une région de conflits et de crises en une zone de sécurité et de stabilité où les peuples jouissent de la paix et de la prospérité, une région capable de recouvrer son statut historique de source des lumières et de phare de la civilisation humaine. À travers le monde, le Conseil de sécurité est considéré comme source de la paix et de la sécurité internationales, et j'espère que tel sera bien le cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Saad-Eddine El Othmani.

M. El Othmani (Maroc) (*parle en arabe*) : Avant toute chose je remercie le Ministre allemand des affaires étrangères de son initiative d'organiser ce débat sur la question de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et de la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Nous rendons hommage aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes en vue de la réalisation des objectifs communs aux deux organisations. Nous les assurons de nouveau de la confiance et de l'appui du Royaume du Maroc dans leurs efforts à cette fin. Pendant des siècles, le Moyen-Orient a été le berceau de civilisations qui ont enrichi le patrimoine humain. Malgré cela, la région a également été le théâtre de plusieurs affrontements qui ont dégénéré en conflits ouverts dont ont pâti et continuent de pâtir les peuples de la région.

Le drame palestinien persistant est au cœur même de la problématique de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient et fige dans l'immobilité le présent et l'avenir de générations entières. Pour cette

raison, des mesures urgentes s'imposent pour régler cette crise. En dépit des efforts soutenus déployés ces dernières années, on ne parvient toujours pas à régler le conflit actuel en raison de l'intransigeance d'Israël. Parallèlement, étant donné les mouvements récents constatés au sein de la région en vue de la réalisation des aspirations légitimes de ses peuples à la démocratie et à la liberté, il est impératif de bien comprendre ces revendications.

Nous saluons cette coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, dont nous estimons que le renforcement est plus que jamais nécessaire. En effet, nous constatons une évolution de l'action de la Ligue des États arabes et une volonté renouvelée de renforcer le rôle de la Ligue au service des peuples de la région. Comme nous pouvons le constater en ce qui concerne la crise syrienne, la Ligue des États arabes a prouvé qu'elle était capable d'agir avec beaucoup d'efficacité.

Nous nous félicitons particulièrement de l'initiative de la présidence allemande de publier une déclaration présidentielle appelant à prendre des mesures tangibles pour promouvoir cette coopération. Je tiens à saluer les mesures mentionnées par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui mettent l'accent sur l'importance de l'Initiative de paix arabe.

Nous devons consacrer quelques minutes à la question palestinienne, qui, aujourd'hui plus que jamais, mérite une attention particulière. Malheureusement, Israël persiste dans son mépris systématique des résolutions de l'ONU. À cet égard, il faut mentionner la politique d'implantation de colonies, qui constitue une violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève. Cette politique est devenue un obstacle majeur au processus de paix. Elle traduit un mépris total des accords internationaux et remet en question le processus de paix. En outre, nous devons parler des actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre les citoyens palestiniens. Malheureusement, la réaction de la communauté internationale n'a pas été à la hauteur des souffrances de ce peuple.

N'oublions pas non plus la souffrance des milliers de prisonniers palestiniens dont certains sont détenus depuis bien avant la signature des Accords d'Oslo en 1993. En dépit de cela, ce dossier n'a toujours pas été réglé.

Il y a également les tentatives israéliennes visant à modifier le caractère démographique et culturel de la ville de Jérusalem. L'implantation de colonies se poursuit à Jérusalem-Est, ainsi que les fouilles en cours sous l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, sans que la communauté internationale n'y prête attention et malgré les nombreux appels lancés par l'UNESCO. Israël poursuit ses opérations de destruction des vestiges de la Porte des Maghrébins, signe de la présence des Maghrébins dans cette ville, auquel nous sommes particulièrement attachés. Des lieux saints de la chrétienté sont également détruits à Jérusalem et dans d'autres villes.

Face à tous ces problèmes, le Royaume du Maroc, dont le souverain, S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al Qods, demande qu'il soit mis un terme à tous les travaux de construction qui détruisent la Porte des Maghrébins et oblitèrent le caractère chrétien et islamique de cette ville sainte. Par ailleurs, le Royaume du Maroc exhorte la communauté internationale à agir d'urgence pour protéger le patrimoine religieux et culturel de Jérusalem.

D'autre part, la politique israélienne d'imposition de sanctions collectives aux Palestiniens traduit une attitude de mépris flagrant pour tous les accords internationaux et toutes les règles du droit international. Le régime de bouclage du territoire et de morcellement des territoires palestiniens occupés et la poursuite du blocus inhumain imposé aux territoires palestiniens, et notamment à la bande de Gaza, depuis 2006, ont provoqué une crise et des souffrances humanitaires intolérables qui ne cessent de s'exacerber de jour en jour.

Du haut de cette tribune, nous voudrions indiquer, dans notre conviction profonde qu'il est impératif d'instaurer sans tarder la paix et la sécurité dans la région, que la réalisation de cet objectif passe nécessairement par le respect du droit par Israël et son renoncement, à l'égard de populations palestiniennes sans défense, à sa politique hostile visant à imposer un rapport de force et une situation de fait accompli. Nous appelons la communauté internationale à exhorter Israël à respecter les résolutions internationales et les accords conclus entre les parties concernées.

Nous nous devons d'évoquer les souffrances du peuple syrien frère. Nous tenons à cet égard à exprimer notre indignation et notre condamnation de la violence infligée aux civils par le régime syrien. Nous réaffirmons la nécessité de mettre un terme immédiat à ces actes de violence afin de lancer un processus politique auquel participeraient tous les segments de la société syrienne en vue de réaliser les espoirs du peuple syrien et ses aspirations à un régime politique démocratique

et pluraliste dans le cadre de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, sans intervention militaire étrangère.

Je voudrais réaffirmer à cet égard l'importance des efforts arabes et internationaux visant à trouver un règlement à la crise syrienne, dont notamment la mission du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi. Nous saluons également tous les autres efforts déployés pour résoudre cette crise. Le Maroc accueillera la quatrième réunion du Groupe des amis de la Syrie à la fin du mois, et nous espérons que cette réunion permettra de dissiper le cauchemar du peuple syrien.

Le Moyen-Orient est confronté aujourd'hui à de nombreux défis que le Conseil de sécurité doit tenter de résoudre, compte tenu de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, afin de promouvoir un climat de paix et de prospérité dans la région. Il ne fait nul doute que les actes qui portent préjudice à l'islam ou expriment toute forme de mépris ou de haine envers la religion nous éloignent des principes de tolérance, de dialogue et de respect. Nous rejetons ces actes de provocation et refusons également tous les actes de violence qui visent des victimes innocentes ou des biens. Je rappelle que le Royaume du Maroc a condamné au plus haut niveau l'attaque contre le consulat des États-Unis à Benghazi, laquelle a entraîné la mort de l'Ambassadeur des États-Unis en Libye et de trois fonctionnaires du consulat. Nous appelons au respect des lieux saints et des valeurs sacrées.

Encore une fois, nous réitérons que la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU est cruciale, et nous espérons qu'elle continuera de se développer et de s'approfondir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Laurent Fabius, Ministre des affaires étrangères de la République française.

M. Fabius (France) : Je vais faire quelques remarques sur ce sujet fort important. La première remarque, que j'imagine chacun et chacune d'entre nous partage, c'est que, il y a à peu près deux ans que le Printemps arabe a commencé, que celui-ci à son début a soulevé beaucoup d'espérance autour des thèmes de la paix, de la dignité, de la liberté, de la démocratie, mais qu'aujourd'hui, l'inquiétude est là. L'inquiétude s'appelle violence, extrémisme, radicalisation, instrumentalisation des sentiments religieux, volonté de certains groupes de réactiver un affrontement entre l'Islam et l'Occident.

Je veux dire que, face à ces défis, il me semble qu'il n'y a pas beaucoup d'attitudes possibles. Il n'y en a qu'une ou deux. En tous cas, c'est l'attitude de la France. Nous devons être solidaires de ces mouvements, parce que nous savons par expérience, dans chacun de nos pays où se sont produits des révolutions – même si les situations sont différentes – que les révolutions connaissent des hauts et des bas, qu'elles ne sont jamais linéaires, et qu'il faut que nous soyons solidaires avec ce qu'il y a de meilleur dans ces mouvements. Mais en même temps, et j'insiste sur le mais, il faut que nous soyons exigeants, parce que la façon dont ces printemps arabes ont parfois dérivé montre qu'il faut à chaque instant être très vigilants sur un certain nombre de points centraux que sont les droits de la personne humaine, les droits de la femme, le refus du terrorisme, le respect des communautés et le respect des minorités. Voilà la première remarque de bon sens qui, j'imagine, sera partagée par l'ensemble de ceux qui sont là.

La deuxième remarque concerne la Syrie. On ne comprendrait pas que, dans ce cadre, nous ne disions pas les uns et les autres quelques mots sur cette situation tragique. Au moment où j'ai préparé ce cours propos, j'avais inscrit que, à ce jour, le conflit a fait 27 000 morts. Nous entendons les dernières observations qui parlent maintenant de 30 000 morts. Et, selon les mots de notre envoyé, M. Brahimi, ce chiffre s'aggrave encore.

Je ne vais pas revenir sur le fait que chacun d'entre nous partage, j'imagine, qu'il est choquant pour l'opinion publique internationale que nous, qui nous appelons le Conseil de sécurité des Nations Unies, ayons été jusqu'ici incapables d'assurer à la fois l'unité de ces nations et la sécurité. Et il est choquant – je ne vais pas approfondir les responsabilités des uns et des autres – que notre Conseil ait été incapable jusqu'ici d'agir. Mais je voudrais souligner deux risques qui d'ailleurs ne sont pas exclusifs l'un de l'autre dans ce drame syrien. Si la situation se prolonge, le risque est très important que la Syrie éclate. J'emploie à dessein ce terme. Et cet éclatement, pour nous tous qui sommes attachés à la stabilité d'une région déjà si durement touchée, serait dramatique. Or, c'est ce qui est au bout de l'absence de solution. Et en même temps que l'éclatement, le risque – et ce n'est pas seulement un risque futur, c'est déjà la réalité – c'est que l'extrémisme gagne du terrain. Les membres du Conseil ont tous les mêmes informations que nous. Il y a des extrémistes qui, au-delà des convictions que chacune des parties en présence peut avoir, ont envahi le territoire syrien.

Et je voudrais, de ce point de vue là, faire une autre remarque – si nous pouvions, comme nous le faisons parfois, discuter entre nous sans la lumière des projecteurs. Je ne connais personne dans ce Conseil qui soutienne qu'à terme le régime de M. Bashar Al-Assad sera encore là. Je ne veux pas mettre en cause tel ou tel d'entre les membres du Conseil, mais aucun d'entre nous avec qui j'ai discuté ne soutient que d'ici quelque temps, M. Bashar Al-Assad sera encore là. Et en même temps, il est là.

Donc toute la question, puisque nous savons que ce régime aura un terme – et pour ma part, en tant que représentant de la France, je dis le plus tôt sera le mieux – c'est de rapprocher les deux points. Il est là, il doit partir. Comment faire en sorte que cela se fasse de la manière la plus pacifique possible et sans tomber dans un chaos encore plus grand? Pour le moment, nous avons été incapables d'apporter une réponse. Et pourtant, ce qu'on nous demande dans le monde entier, c'est d'être à la hauteur de notre nom. Le Conseil de sécurité devrait pouvoir, espérons-le, dans les semaines qui viennent, apporter une réponse.

La France, pour sa part, est mobilisée sur plusieurs plans : le plan humanitaire et médical; l'unification, autant qu'il est possible, de la résistance syrienne; la consolidation des zones libérées. Nous sommes disponibles sur tous ces points.

C'est là où je voudrais insister sur le rôle remarquable que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a joué depuis le début dans ce drame syrien et sur l'excellente coopération qu'il a su mener avec les Nations Unies. Il a réagi avec rapidité, avec fermeté, avec courage dès le début de la crise. Il a suspendu la Syrie de la Ligue, ce qui n'était pas facile. Il n'a pas hésité à adopter des sanctions pour assécher les moyens financiers du régime, neutraliser ses voies d'approvisionnement en armes. Il a introduit l'idée d'une transition politique nécessaire en Syrie, objectif qui est désormais au cœur du mandat du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi. Lorsque le Conseil a décidé l'envoi d'une mission d'observation en Syrie, il a pu s'appuyer sur l'expérience de la Ligue des États arabes. Il a donc lancé une dynamique importante avec la présentation par le Maroc d'un projet de résolution au Conseil et l'adoption à l'Assemblée générale, à l'initiative du Groupe arabe, de deux résolutions (résolutions 66/253 A et B) qui ont été votées à de larges majorités et qui ont confirmé l'isolement du régime de Bachar Al-Assad, isolement qui est manifeste partout. Je voulais donc rendre hommage au travail que le Secrétaire général de la Ligue a fait avec ses collègues et saisir l'occasion de notre réunion pour appeler de nouveau le Conseil à dire toute sa confiance à M. Brahimi dans une situation et pour une mission qui sont évidemment difficiles.

Le dernier point que je voulais souligner, comme l'ont fait d'autres collègues, c'est qu'il n'est pas possible d'aborder les questions qui touchent le monde arabe, et d'une façon générale le monde, sans souligner le blocage du processus de paix entre Israël et la Palestine. La France souhaite une relance du processus de paix. Elle encourage les parties à la reprise des négociations. Le but, dois-je le rappeler une fois de plus, est d'aboutir à la création d'un État palestinien indépendant, viable et pacifique et de garantir la sécurité d'Israël. Mais là aussi, je mets en garde. Pendant des années et des années, pour nous tous qui suivons ces questions, au fond, on connaissait la solution. Le problème était d'arriver à mettre les parties d'accord. Et nous n'y sommes pas arrivés. Mais aujourd'hui, compte tenu des développements sur le terrain, le risque existe de mettre en cause la solution elle-même. Ce risque-là est extrêmement grave.

Là encore, je veux saluer l'engagement de la Ligue des États arabes en faveur du règlement du conflit israélo-palestinien, souhaiter que très rapidement, des solutions soient apportées aux difficultés financières de l'Autorité palestinienne et qu'au-delà, des progrès puissent avoir lieu. J'ajoute une fois de plus qu'il n'y a pas de paix durable sans justice et qu'il n'y aura pas de paix durable dans cette région du monde si nous n'apportons pas, les uns les autres, une solution à ce problème qui dure depuis des décennies.

J'en aurai terminé lorsque j'aurai à nouveau remercié notre ami, le Ministre Guido Westerwelle, d'avoir pris l'initiative de cette rencontre, qui nous permet de réaffirmer l'importance que nous apportons au travail de la Ligue des États arabes et le souhait que l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes travaillent de mieux en mieux ensemble, avec détermination et succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Mme Clinton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, je vous remercie de nous avoir rassemblés à ce moment critique pour aborder la question de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, après deux semaines tumultueuses durant lesquelles de

violentes manifestations ont agité les pays de la région. Même si la colère visait mon pays, ces manifestations ont fait ressortir des fractures profondes au sein des nouvelles démocraties ainsi qu'une instabilité que les extrémistes ont été prompts à encourager et à exploiter.

Comme l'a clairement affirmé le Président Obama dans l'allocution qu'il a prononcée hier devant l'Assemblée générale (voir A/67/PV.6), les États-Unis rejettent ce faux choix entre démocratie et stabilité. Les démocraties constituent les partenaires les plus solides et les plus capables. Nous savons que cela exige beaucoup de travail et n'est pas sans difficultés, mais le fait est que l'émergence de nouvelles démocraties en ce XXIe siècle doit être une source de vive satisfaction et d'espoir.

Toutefois, ces démocraties émergentes ont besoin de défenseurs fidèles, et non d'amis qui ne se manifestent que par beau temps. Au cours de la semaine écoulée, j'ai rencontré des dirigeants tunisiens, libyens, égyptiens et yéménites, et j'ai indiqué à chacun d'entre eux que les États-Unis continueront de leur fournir un appui indéfectible alors que leurs pays poursuivent leur marche vers la démocratie. Toutefois, pour concrétiser les promesses qu'offre la transition, il faut mobiliser un grand nombre d'acteurs sur de multiples fronts. Bien sûr, ce travail revêt une dimension politique et économique, mais je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur les préoccupations relatives à la sécurité, car celle-ci doit être le point d'ancrage sur la voie de la démocratie véritable.

De toute évidence, les révolutions arabes viennent de l'intérieur, et la responsabilité principale de leur succès ou de leur échec revient au peuple qui les vit chaque jour. Mais les nations réunies dans cette salle ont également beaucoup à gagner à voir ces démocraties s'affirmer, et nous avons la responsabilité commune d'aider les pays qui vivent une période de transition à persévérer sur la bonne voie.

L'appui international est crucial. Il n'y a qu'à voir ce qui a été possible lorsque la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité ont décidé de collaborer pour protéger les civils en Libye. Cette démonstration de solidarité a favorisé l'adoption d'une résolution ferme du Conseil de sécurité [résolution 1973 (2011)] qui a empêché Benghazi d'être détruite aux mains d'un tyran. Grâce à l'appui de cette vaste coalition, le peuple libyen a maintenant la possibilité d'écrire son avenir. Nous avons vu, dans le courant de l'année, les Libyens se déplacer en masse pour se rendre aux urnes, la plupart pour la première fois de leur vie.

Puis, vendredi dernier, des milliers de Libyens sont descendus dans la rue pour condamner l'attaque contre un poste diplomatique des États-Unis au cours de laquelle l'Ambassadeur Chris Stevens et trois autres Américains ont été tués. Ils ont clamé que ceux qui encouragent la violence et la division ne parlent pas au nom de la nouvelle Libye et que les groupes armés qui cherchent à rompre les liens de la Libye avec le monde ne sont pas les bienvenus. Le nouveau Gouvernement libyen travaille en étroite coopération avec nous pour retrouver les meurtriers et les traduire en justice.

Pour autant, chaque pays en transition est confronté à des problèmes de sécurité qui lui sont propres, et chacun a donc besoin d'un appui différent. En Tunisie, où l'éveil arabe a commencé, les extrémistes cherchent à détourner les progrès accomplis, mais les Tunisiens travaillent sans ralentir pour démanteler les vestiges d'une longue dictature et instaurer les fondements d'une démocratie durable. Les émeutes ont révélé les difficultés qu'il y a à constituer des forces de sécurité axées sur la protection de la population, et non des régimes. Ces pays ne sont pas les premiers à se heurter au défi consistant à rétablir l'ordre dans une nouvelle démocratie, et la communauté internationale n'a pas toujours répondu présente par le passé, soit parce qu'elle n'a pas fourni l'appui nécessaire, soit parce que cet appui n'était pas le bon.

Nous devons donc être attentifs aux enseignements tirés de nos succès et de nos échecs, et notamment à ce précepte fondamental : la formation, le financement et le matériel ne peuvent aider que jusqu'à un certain point. Il faut la volonté politique pour faire des choix difficiles et apporter des changements majeurs qui permettront d'édifier des institutions fortes et d'instaurer une sécurité durable. Je me réjouis donc que la Tunisie ait accepté d'abriter un nouveau centre de formation international qui aidera les responsables de le sécurité et de la justice pénale à mener des politiques fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Les Égyptiens ont choisi leur dirigeant pour la première fois de leur histoire, et nous sommes déterminés à concourir au succès de cette transition. Le peuple égyptien, fier des libertés qu'il a revendiquées, doit décider du type de pays qu'il veut édifier, et les choix de la plus grande nation arabe auront des répercussions bien au-delà de ses frontières. Comme toutes les nations, l'Égypte sait qu'elle a également des responsabilités, à l'égard non seulement de ses propres citoyens, mais également de ses voisins et de la

communauté internationale : la responsabilité d'honorer ses engagements internationaux, de partager largement le pouvoir, de préserver la confiance de tous les Égyptiens, hommes et femmes, musulmans et chrétiens. Nous voulons aider l'Égypte et toutes les nouvelles démocraties à être à la hauteur de ces responsabilités cruciales.

Au Yémen, nous travaillons dans le cadre du processus de transition dirigé par le Conseil de coopération du Golfe. Toutefois, assurer la sécurité de base des Yéménites représente un défi majeur exacerbé par les besoins singuliers du Yémen. Le Yémen a une population de jeunes qui augmente rapidement, mais peu d'emplois à offrir, ce qui est une situation typique non seulement dans la région, mais dans le monde. En outre, le Yémen est confronté à l'épuisement de ses réserves pétrolières et hydriques, et Al-Qaida dans la péninsule arabique demeure une menace grave. L'urgence de ces menaces appelle de notre part une réaction urgente. À l'occasion de la réunion des Amis du Yémen qui se tiendra dans le courant de cette semaine, les pays se pencheront sur les défis qui se posent au Yémen tant à court terme qu'à long terme.

Malheureusement, en Syrie, le Président de la République arabe syrienne, Bachar Al-Assad, s'accroche au pouvoir et sa campagne brutale a provoqué une crise humanitaire. Les États-Unis se sont engagés à verser plus de 100 000 dollars pour aider le peuple syrien, et nous continuons à dire que les violences doivent prendre fin et qu'une transition politique qui exclue Assad doit aller de l'avant. La Ligue des États arabes a exclu la Syrie de ses activités et vigoureusement condamné les violences barbares commises par le régime d'Al-Assad contre son peuple. La Ligue des États arabes a élaboré un plan en faveur d'une transition politique pacifique, qui a été approuvé à une majorité écrasante à l'Assemblée générale, une résolution qui a lancé des efforts de médiation entre la Ligue des États arabes et l'ONU, d'abord dirigés par l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, puis par le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi.

Pourtant, les atrocités s'intensifient, alors que le Conseil de sécurité demeure paralysé. Je demande instamment que l'on tente une fois encore de tracer la voie qui permettra d'unifier le Conseil de sécurité afin de mettre rapidement fin aux violences en Syrie et de prévenir les conséquences que nous redoutons tous autour de cette table.

Même si l'objectif premier de la présente réunion n'était pas de débattre du processus de paix, je voudrais rappeler le message émis hier par le Président. L'avenir d'Israël et de la Palestine appartient à ceux qui travaillent dur à l'instauration de la paix, pas à ceux qui se nourrissent des conflits et rejettent le droit d'Israël à l'existence. Les États-Unis sont disposés à œuvrer en faveur d'un accord juste afin d'atteindre enfin l'objectif clair que nous nous sommes fixé : un État israélien vivant dans la sécurité et une Palestine indépendante et prospère qui réalise les aspirations des Palestiniens.

Aucun débat sur le Moyen-Orient ne serait pas complet si on n'évoquait pas l'Iran et la menace grave que ses activités font peser sur la région et au-delà. Malgré les nombreuses exigences du Conseil, l'Iran n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et apaiser les doutes qui pèsent sur ses programmes nucléaires. En outre, l'Iran continue de parrainer des groupes terroristes et de se livrer à la contrebande d'armes que le régime d'Al-Assad utilise contre le peuple syrien. Dans l'intervalle, les droits des Syriens sont violés de manière flagrante par leur gouvernement.

Les problèmes de la Syrie, tels que ceux-ci, exigent un esprit d'initiative et un partenariat. Hier, j'ai eu le privilège de signer un accord avec la Ligue des États arabes, représentée par son Secrétaire général, M. Nabil Elaraby. J'ai été ravie de constater que le Secrétaire général Elaraby et moi-même avons pu faire fond sur la coopération sans précédent de ces deux dernières années. Nous appuyons l'appel lancé par l'Allemagne pour que la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes soit plus systématique et soutenue. Les États-Unis font également partie des 28 pays et organisations internationales qui travaillent par le biais du Partenariat de Deauville avec les pays arabes en transition pour appuyer les transitions démocratiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Lorsque la violence a pris pour cible nos ambassades à travers le monde, cet organe s'est joint à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la coopération islamique, à l'Union africaine et à l'Union européenne pour exprimer la condamnation mondiale des attaques et appeler à la retenue. Ils nous ont apporté leur soutien, et nous devons maintenant faire front commun pour appuyer les aspirations communes des personnes, de toutes les personnes, à la sécurité pour leurs familles, à la liberté de vivre selon notre conscience, à la dignité que seule l'autodétermination confère.

Comme l'a dit le Président Obama hier, les États-Unis ne renonceront jamais à défendre ces valeurs, et nous n'abandonnerons jamais ces nouvelles démocraties. Nous ne sommes pas seuls à avoir pris cet engagement. C'est le travail de toutes les nations responsables, et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec tous ceux qui se prononcent publiquement en faveur de nos valeurs communes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M[me] Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine.

M[me] Nkoana-Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie l'Allemagne, notamment notre collègue, le Ministre des affaires étrangères, M. Guido Westerwelle, d'avoir organisé ce débat opportun, qui nous donne l'occasion de réfléchir à la situation concernant la paix et la sécurité au Moyen-Orient, notamment à la lumière des événements qui se produisent actuellement dans la région. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil Elaraby, de leurs déclarations.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle reconnaît aussi la complémentarité des rôles de l'ONU et des organisations régionales à cet égard. Un alignement politique et stratégique entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales a donné des résultats probants, comme nous l'avons vu pour la Somalie et le Soudan. La coordination doit être renforcée et doit devenir plus formelle et structurée. C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud a toujours préconisé le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Nous avons également initié l'adoption de la résolution 2033 (2012) afin de renforcer cette relation, surtout entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. La coopération entre les organisations régionales est tout aussi importante, notamment lorsque les organisations ont des membres communs comme la Ligue des États arabes et l'Union africaine. Dans de telles situations, les organisations régionales doivent collaborer pour élaborer des solutions régionales face à ces défis communs. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réunion conjointe consultative ministérielle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Ligue des États arabes, prévue à New York le 27 septembre.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous devons avouer que la Ligue des États arabes est l'organisation qui a la meilleure compréhension de la dynamique des conflits qui surviennent dans le monde arabe et elle est la mieux placée pour proposer des solutions adaptées. L'Afrique du Sud salue les efforts déployés par la Ligue des États arabes en faveur de la promotion de la paix dans la région du Moyen-Orient, notamment ceux visant à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, la question la plus ancienne en matière de paix et de sécurité inscrite aux ordres du jour de l'ONU et de la Ligue des États arabes. Il est donc approprié que l'ONU renforce sa coopération avec la Ligue. La nomination du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie est une preuve de cette coopération. Il serait également indiqué que le Secrétaire général, en consultation avec la Ligue, étudie les modalités d'un nouveau renforcement de la coopération. Dans sa coopération avec la Ligue, le Conseil se doit d'être cohérent et de ne pas coopérer seulement de façon sélective sur des questions servant les intérêts nationaux de certains de ses membres.

Les événements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des 19 mois écoulés ont eu des répercussions significatives sur la région et le reste du monde. Les facteurs complexes qui sous-tendent ces événements montrent qu'aucun pays ou organisation ne peut faire face seul à ces situations. Il est par conséquent primordial que les États et les organisations internationales travaillent en coopération dans la gestion des questions intersectorielles de paix, de sécurité et de développement.

De même, les causes sous-jacentes de ces soulèvements, notamment les conflits de longue date, doivent être abordées de façon coordonnée. Ce n'est pas la façon dont les choses ont été abordées au Moyen-Orient, où, pour certaines situations, la réaction internationale a été prompte à venir, alors que dans d'autres, cette coopération est inexistante et, par conséquent, on ne constate aucun mouvement notable en direction d'un règlement du conflit.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes a été des plus décevante. La Ligue des États arabes a toujours joué un rôle très important en cherchant à trouver une solution au conflit, notamment par l'adoption de l'Initiative de paix arabe. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a

toujours pas fourni d'aide efficace et véritable à la Ligue dans ses efforts. Au lieu de cela, nous avons compté sur le Quatuor pour le Moyen-Orient, dont l'efficacité est de plus en plus en question, d'autant que représentants de la Ligue ou de la région sont exclus de sa composition.

Il y a exactement un an, en septembre 2011, le Quatuor pour le Moyen-Orient s'est engagé à la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine d'ici septembre 2012. Ce délai est échu et dépassé, et aucun progrès notable n'a été fait dans le sens d'une reprise des négociations.

En conséquence, la situation dans les territoires palestiniens occupés continue de se dégrader gravement. La construction de colonies illégales, en violation du droit international et des résolutions du Conseil, reste la principale pierre d'achoppement à la viabilité d'un État palestinien indépendant et à la reprise des pourparlers de paix.

L'Afrique du Sud déplore la fin de non-recevoir donnée par le Conseil à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, et ce, en dépit du soutien écrasant et de l'aval dont elle bénéficiait de la part de la Ligue. Nous nous félicitons de la décision de la Ligue des États arabes de relancer la demande d'admission de la Palestine à l'ONU et appelons la communauté internationale à appuyer activement un règlement politique permanent et durable, à savoir la mise en œuvre de la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien viable existant côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues fondées sur celles du 4 juin 1967, et avec pour capitale Jérusalem-Est.

Malheureusement, des années d'échec de l'action diplomatique et de contrôle du Conseil de sécurité n'ont fait qu'endurcir les positions de l'occupant, qu'empirer l'extrême pauvreté et la souffrance du peuple palestinien, et que perpétuer l'insécurité de la population aussi bien israélienne que palestinienne. Peut-être le moment est-il venu de procéder autrement. La Ligue est bien placée pour montrer la voie et veiller à ce que la cause de la Palestine redevienne une priorité du Conseil.

En ce qui concerne la situation en Syrie, nous condamnons la violence, qui se poursuit sans discontinuer. Pendant ce temps, le Conseil demeure divisé sur la question. L'Afrique du Sud insiste sur le fait que le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes doivent aborder la crise syrienne de façon équilibrée, en exerçant une pression sur toutes les parties pour qu'elles mettent fin à la violence, et y mettent fin immédiatement, pour qu'elles établissent un cessez-le-feu et se conforment pleinement à leurs obligations respectives au titre du plan en six points et du Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522).

Ceux qui aident militairement l'une ou l'autre des parties ne font qu'aggraver la situation et prolonger l'effusion de sang. Nous appelons ceux qui sont mêlés à ces initiatives à s'en abstenir et à apporter leur concours aux efforts déployés pour amener les parties à revenir à la table de négociation afin d'engager un processus politique crédible mené et pris en charge par les Syriens, permettant d'aboutir à un dispositif de transition légitime visant à établir une société démocratique et pluraliste qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens. Le règlement du conflit doit également préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

En conclusion, l'incapacité du Conseil de faire face à la situation en Palestine et en Syrie illustre combien il est nécessaire de le réformer. L'absence de réforme n'en rend que plus indispensable la coopération avec les organisations régionales alors que le Conseil est aux prises avec les menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov, à prendre la parole.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance qui aborde un sujet d'une importance cruciale.

Le monde arabe vit des transformations radicales et douloureuses. Les répercussions s'en font déjà sentir et continueront de le faire pendant assez longtemps, dans la région comme dans le reste du monde. Les tentatives d'attiser des discordes interethniques et interconfessionnelles dans le monde entier sont tout particulièrement préoccupantes. Il est nécessaire de faire obstacle à tous ceux qui insultent par leurs actions la sensibilité des croyants et dressent les uns contre les autres les tenants de différentes religions. Il est tout aussi inadmissible de répondre aux provocations par des actes terroristes, que rien ne peut justifier, particulièrement lorsque ce sont les diplomates et le personnel de l'ONU qui en sont les cibles.

Le processus de changement naît des aspirations des populations à une vie meilleure et à la justice, ainsi qu'à la jouissance de leurs droits politiques et de leurs libertés. Nous partageons et comprenons ces sentiments. Ils sont en consonance avec la philosophie qui sous-tend toute la politique étrangère russe, qui repose sur le principe que tout peuple doit être en mesure de décider comme bon lui semble de son propre destin.

Les faits survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord confirment une fois de plus la nécessité de respecter les grands principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à commencer par la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le non-recours, ou menace de recours, à la force.

Dans une déclaration aujourd'hui au Kremlin, le Président Vladimir Poutine a insisté sur la nécessité d'assurer la primauté du droit international sur la scène internationale et à l'intérieur des États. Le chemin à suivre pour le règlement durable de ces problèmes passe par un dialogue approfondi et la réconciliation nationale.

Aujourd'hui les troubles qui se sont répandus dans tout le monde arabe se concentrent sur la situation en Syrie. Nous condamnons tous les actes de violence et toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quel qu'en soient les auteur : le Gouvernement syrien ou l'opposition armée. Toutefois, une part importante de la responsabilité de cette effusion de sang continue revient aux États qui incitent les opposants de Bachar El-Assad à rejeter le cessez-le-feu et le dialogue tout en exigeant la capitulation sans conditions du régime. Ce type de démarche est irréaliste et, de fait, encourage le recours à des tactiques terroristes, ce dont l'opposition armée est de plus en plus souvent coutumière. Le refus de certains membres du Conseil de sécurité de condamner ces actes terroristes est profondément préoccupant et met en question le rôle fondamental que joue ce dernier dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Il ne fait aucun doute que les méthodes militaires, en particulier les ingérences militaires venant de l'extérieur, constituent une menace grave à la sécurité régionale, dont les conséquences sont imprévisibles. On ne pourra parvenir à un règlement durable que par la négociation et la recherche de compromis tenant compte des intérêts de tous les groupes religieux et ethniques de la société syrienne.

On en a les éléments : le Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522), adopté à Genève le 30 juin, comme suite aux résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) et au plan en six points de Kofi Annan. Ce communiqué est l'expression du consensus intervenu entre tous les membres permanents du Conseil de sécurité, les membres de la Ligue des États arabes, la Turquie, l'Union européenne et le Secrétaire général de l'ONU. Nous sommes convaincus que le Communiqué de Genève garde toute sa validité et sa pertinence.

À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur la déclaration commune qui sera adoptée aujourd'hui par les Ministres des affaires étrangères du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud – pays du groupe BRICS – dans laquelle ils proposent une évaluation objective des moyens de sortir la Syrie de la crise et appuient le communiqué de Genève en tant que point de départ d'une telle action. Il s'agit d'une base pouvant aboutir à un consensus au Conseil de sécurité, consensus dont l'absence a été évoquée par plusieurs de nos collègues. Le Communiqué de Genève est un document objectif et il constitue la base la plus réaliste pour aboutir à un tel consensus, notamment parce que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité l'ont signé.

Nous espérons que le consensus de Genève aidera également Lakhdar Brahimi et son équipe à trouver les moyens de sortir de cette crise. Nous accueillerons favorablement toute proposition constructive visant à coordonner les efforts de la communauté internationale à même d'obliger toutes les parties syriennes à mettre fin aux violences et à s'asseoir à la table de négociation. À cet égard, nous estimons que l'initiative du Président égyptien, Mohamed Morsy, peut être prometteuse.

Aujourd'hui, plus que jamais, les problèmes se multiplient sur l'échiquier politique au Moyen-Orient. À ce jour, aucun progrès notable n'a été fait pour les régler. Il ne fait aucun doute que les transformations politiques engagées doivent aller au bout de leur logique, en tenant compte des opinions de toutes les composantes de la société afin de prévenir de nouveaux troubles. Il est clair, de plus, que sans une modernisation sur le plan socioéconomique, il est peu probable que les populations arabes considéreront que ces changements sont pour le mieux, ce qui les rendrait pourtant bien moins réceptives à l'extrémisme.

Une solution à envisager à cet égard pourrait être une coopération responsable et ciblée de la part de la

communauté internationale. Il est primordial que tous les acteurs extérieurs contribuent au renforcement des processus constructifs dans le monde arabe, y compris dans le cadre de dispositifs tels que le Partenariat de Deauville avec les pays arabes en transition.

Les échanges avec les membres de la Ligue des États arabes sont une des priorités stratégiques de la politique étrangère russe. La Russie n'a jamais eu aucun intérêt colonial au Moyen-Orient ni en Afrique du Nord et n'a jamais déclenché de guerre pour s'accaparer les ressources de ces régions ni imposé sa propre carte politique de la région. Dès le départ, notre présence dans cette région a eu pour but de promouvoir la communication entre les pays et la coexistence des différentes cultures et religions – ce que l'on appelle aujourd'hui le dialogue entre les civilisations.

Forte des relations amicales et de coopération qu'elle entretient depuis de nombreuses années avec les pays du monde arabe, la Russie œuvre, aujourd'hui, pour un dialogue fondé sur la raison et le respect mutuel sur toutes les questions régionales et négocie de nouvelles formes d'interaction. Le Forum de coopération russo-arabe a été mis en place pour servir de cadre à l'exécution de projets commerciaux, économiques, culturels et humanitaires. Un conseil des entreprises russo-arabe a également été créé.

Nous considérons que la Ligue des États arabes doit jouer un rôle concret pour trouver une solution aux problèmes rencontrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle a une connaissance approfondie de la psychologie, des traditions et de l'histoire nationales de ces pays et peut définir des objectifs communs pour la région. L'efficacité de la Ligue serait considérablement renforcée si, pour étayer ses mesures de sortie de crise, elle accordait la priorité au dialogue, à la médiation et aux activités de maintien de la paix, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. De manière générale, nous estimons que cela est essentiel pour améliorer la coordination globale des efforts déployés par la Ligue arabe et par l'Organisation des Nations Unies.

Nous partageons une position commune avec les États membres de la Ligue des États arabes à savoir que, malgré le caractère spectaculaire du Printemps arabe, ces processus ne doivent pas empêcher de continuer à chercher les moyens de régler les problèmes de longue date au Moyen-Orient. Avant tout, cela signifie qu'il faut parvenir à un règlement juste du conflit arabo-israélien en s'appuyant sur le cadre juridique international existant qui, comme nous le savons, comprend l'Initiative de paix arabe, adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes de Beyrouth en mars 2002 et approuvée par le Conseil de sécurité. La Russie exhorte les médiateurs du Quatuor pour le Moyen-Orient a redoublé d'efforts, en coopération étroite avec la Ligue des États arabes, en vue d'une reprise rapide des pourparlers palestino-israéliens. Pour nous, le fait que le Quatuor n'ait pas été en mesure d'organiser une réunion ministérielle en marge du débat général de la présente session de l'Assemblée générale est une grave erreur.

Les nouvelles tensions qui ont récemment éclaté dans la région, les attaques contre des ambassades dans un certain nombre de pays et la mort de plusieurs diplomates américains en Libye ont une nouvelle fois montré qu'il faut lutter avec intransigeance contre le terrorisme. Il est primordial que les terroristes qui tentent de tirer parti des changements en cours soient partout unanimement mis au ban de la communauté internationale, qu'ils se trouvent en Libye, en Iraq, au Yémen ou en Syrie.

Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures. Tous les États sans exception doivent veiller à ce que les valeurs historiques, culturelles et religieuses de tous les peuples soient traitées avec déférence et respect, et ils doivent s'abstenir d'offenser les croyants. La tâche la plus importante consiste à empêcher que les transformations en cours ne propagent de nouvelles menaces : la radicalisation de l'opinion publique, l'incitation à des affrontements interreligieux et intrareligieux, et le développement incontrôlé du trafic de drogue, d'armes et des mouvements d'activistes.

La création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient serait un grand plus. Cette question a été évoquée par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil Elaraby. La Russie continuera d'encourager la concrétisation, le plus rapidement possible, de cette initiative importante et d'appuyer les efforts des pays de la région et de la Ligue des États arabes, qui doit naturellement jouer un rôle de premier plan dans l'organisation d'une conférence consacrée à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Harold Caballeros, Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala.

M. Caballeros (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier votre gouvernement d'avoir organisé le présent débat

ministériel ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil Elaraby, pour leur déclaration respective.

Je suis heureux de participer à nouveau à un débat du Conseil, et surtout à un débat qui traite d'un sujet aussi important que celui que vous avez proposé. Cette question comporte essentiellement deux aspects. Le premier a trait à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et le deuxième relève davantage de l'évolution de l'application du Chapitre VIII de la Charte – et dans le cas précis, des relations entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes.

Notre délégation s'est exprimée à maintes reprises au Conseil sur le premier aspect. Par conséquent, notre position sur différentes questions précises – tels la situation en Syrie, le conflit entre Israël et l'Autorité palestinienne, les situations au Liban et au Yémen, et ce que l'on appelle le Printemps arabe – est bien connue. Nous avons également fait part de notre inquiétude face aux risques inhérents au développement du nucléaire dans certains pays de la région, avec l'éventualité d'une utilisation à des fins militaires. L'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle décisif à jouer pour éliminer ce risque.

Cela dit, malgré les faits inquiétants survenus ces dernières semaines, qui risquent de rendre encore plus explosive une situation déjà très instable par nature, de manière générale, nous nous félicitons de la direction prise par les changements en cours au Moyen-Orient car ils ont été amorcés par la société et poursuivent des objectifs universels que nous pouvons tous partager, comme la liberté, la justice, la dignité et un mieux-être pour tous.

Ma propre région, l'Amérique centrale, et mon propre pays, le Guatemala, ont connu des transitions importantes dans les années 1980 et 1990. Les accords de paix guatémaltèques ont contribué à créer une société plus démocratique et plus tolérante, respectueuse des droits de l'homme, offrant davantage de possibilités à tous et régie par l'état de droit. Pendant plus de 25 ans, nous avons lutté pour atteindre ces objectifs. Nous avons réalisé des progrès considérables, mais des lacunes et des insuffisances persistent. Nous savons à quel point il est difficile de promouvoir le changement mais, quant à nous, nous allons persévérer dans cette tâche. Nous souhaitons donc naturellement la même chose pour les pays du Moyen-Orient qui ont engagé des processus en faveur de systèmes de gouvernance plus démocratiques, plus ouverts et sans exclusive.

En Amérique latine, nous avons constaté que les gouvernements librement élus ont tendance à régler les différends avec leurs voisins, s'ils en ont, par des moyens pacifiques et la négociation. C'est un enseignement important et encourageant pour nos amis du Moyen-Orient. L' autre enseignement est que l'intensité des conflits diminue lorsque les économies offrent plus de perspectives de bien-être à la population. C'est pourquoi nous pensons que la démocratie, le développement, la justice et la paix sont indissociables.

Un autre enseignement qui est pertinent pour notre débat d'aujourd'hui concerne le deuxième aspect que j'ai déjà évoqué, à savoir que nous apprécions le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales. Dans notre région, cela fait plus de 60 ans que nous nous appuyons sur les institutions pour l'intégration de l'Amérique centrale pour créer un espace économique régional et jeter les bases de l'unité politique. C'est pourquoi nous soutenons les liens de plus en plus profonds que le Conseil de sécurité a noué avec les entités régionales et sous-régionales, tant en Afrique qu'au Moyen-Orient. Nous saluons la présence parmi nous du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, dont le rôle en tant que partenaire dans les efforts déployés pour relever les défis du Moyen-Orient est de plus en plus significatif. Nous espérons que ce rôle s'approfondira et s'élargira à l'avenir, et ce sans porter atteinte à la compétence exclusive du Conseil de sécurité. Pour asseoir ce partenariat, le Conseil peut compter sur l'appui du Guatemala.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine.

M. Yang Jiechi (Chine) (*parle en chinois*) : Je suis ravi de participer à la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Je me félicite de voir M. Guido Westerwelle présider la séance.

Le Moyen-Orient connaît des changements sans précédent. L'impact politique, économique et social de la crise financière internationale sur cette région se fait sentir. Les peuples de la région ont exprimé un fort désir de gérer leurs affaires de manière indépendante et souhaitent le changement. Certains pays sont dans un état de troubles, tandis que d'autres sont entrés dans une phase critique de transition et de transformation politiques. Les

problèmes des zones sensibles de la région sont devenus plus aigus, les conflits locaux se sont accrus, et les forces extrémistes et terroristes ont intensifié leurs efforts d'infiltration. Les problèmes de sécurité traditionnels et non traditionnels sont entremêlés, et exercent un plus grand impact sur la région.

En bref, la situation au Moyen-Orient est devenue plus complexe et plus fragile, et attire davantage l'attention de la communauté internationale. La paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient constituent l'aspiration commune de tous les peuples de la région, et sont dans l'intérêt commun de l'ensemble de la communauté internationale. Les problèmes du Moyen-Orient doivent être réglés principalement par les peuples de la région, et l'avenir et le destin de la région doivent être aux mains de sa propre population.

La communauté internationale doit respecter les aspirations et les causes défendues par les peuples de la région en faveur du changement et du développement, respecter les spécificités religieuses et culturelles de la région, prêter attention à la voix des pays et des peuples de la région sur les questions relatives au Moyen-Orient, et inciter les parties concernées à trouver des solutions appropriées au moyen de processus politiques ouverts et à trouver un juste équilibre entre la réforme, la stabilité et le développement pour parvenir à une paix durable et une prospérité commune.

La question palestinienne reste au cœur du problème du Moyen-Orient. Avec les changements drastiques intervenus s dans cette région, il est d'autant plus impératif que la communauté internationale reconnaisse l'importance et l'urgence de relancer les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. La communauté internationale doit adopter une attitude plus active et constructive en vue de promouvoir les pourparlers de paix, et inciter les Palestiniens et les Israéliens à prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles à ces pourparlers de paix, rétablir la confiance mutuelle, reprendre les négociations et réaliser des progrès substantiels dans les meilleurs délais.

Israël doit prendre la responsabilité de faire le premier pas. La Chine soutient la création par le peuple palestinien, sur la base des frontières de 1967, d'un État palestinien indépendant jouissant d'une totale souveraineté, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes favorables à l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales.

La question syrienne concerne non seulement l'avenir et le destin de la Syrie et de son peuple, mais aussi la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La crise en Syrie n'est toujours pas réglée, et la situation est préoccupante. Face à cette situation complexe et grave, la communauté internationale doit croire encore davantage en la paix et rester sur la bonne voie pour trouver une solution politique. Nous devons aider M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, à mener une médiation impartiale, et nous devons exhorter toutes les parties en présence en Syrie à appliquer en toute bonne foi les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le plan en six points de M. Kofi Annan, ainsi que le communiqué de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe d'action pour la Syrie. Nous devons en outre demander aux parties de mettre fin immédiatement aux combats et à la violence, de protéger les civils et de créer les conditions propices à une transition politique conduite par les Syriens eux-mêmes.

En tant que membre permanent du Conseil, la Chine a fidèlement rempli ses obligations et a agi comme un facteur positif dans la recherche d'une solution politique à la crise. La Chine est prête à se joindre à la communauté internationale dans les efforts qu'elle ne cesse déployer pour régler la question syrienne de manière juste, pacifique et appropriée.

Le dossier nucléaire iranien a une influence considérable sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. La Chine s'oppose à la mise au point et à la possession d'armes nucléaires par tous les pays du Moyen-Orient. Dans le même temps, nous pensons que la communauté internationale doit respecter le droit des pays à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Chine maintient que le dialogue et la coopération sont le seul moyen de résoudre le problème nucléaire iranien, et qu'il est mal avisé de recourir à la force ou à des sanctions unilatérales. Les parties concernées doivent être pleinement confiantes et rester attachées à une solution diplomatique. Parallèlement, elles doivent être flexibles et pragmatiques, chercher un terrain d'entente tout en surmontant leurs divergences, s'employer à progresser rapidement grâce au dialogue et aux négociations afin de parvenir, à terme, à une solution globale, durable et appropriée de la question nucléaire iranienne.

On ne saurait instaurer la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient sans l'appui et l'aide

des organisations régionales et internationales. La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même temps, au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les fondateurs ont également encouragé le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local au moyen d'accords régionaux. La Ligue des États arabes est une organisation multilatérale importante au Moyen-Orient. Au fil des ans, elle a joué un rôle actif pour défendre les droits et intérêts légitimes des peuples arabes, renforcer la solidarité entre les États arabes et promouvoir la paix et la stabilité dans la région et au-delà.

Dans les circonstances actuelles, il est à la fois pratique et extrêmement important d'un point de vue stratégique pour l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes d'accroître leur communication et leur coopération et de préserver ensemble la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient. La coopération renforcée entre l'ONU et la Ligue des États arabes doit se fonder sur les buts et principes énoncés dans la Charte. Ces principes, notamment l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, constituent des normes fondamentales régissant les relations internationales et d'importantes lignes directrices destinées à résoudre les problèmes des zones sensibles.

Dans le cadre de leur coopération, l'ONU et la Ligue des États arabes doivent viser à respecter ces principes, préserver les intérêts fondamentaux et à long terme des peuples de tous les pays du Moyen-Orient, et maintenir la paix et la stabilité dans la région. La coopération plus étroite entre l'ONU et la Ligue des États arabes doit se concentrer sur le règlement des différends par des moyens pacifiques. L'histoire a montré à maintes reprises que le règlement des différends par des moyens diplomatiques tels que le dialogue et la négociation est le seul moyen juste et efficace de parvenir à une paix durable.

En tant qu'organisation régionale, la Ligue des États arabes a un rôle particulier et important à jouer pour encourager les pays de la région à régler leurs différends par la médiation, la négociation, les bons offices et autres moyens pacifiques. L'ONU doit encourager la Ligue des États arabes à poursuivre sur la voie d'un règlement politique, à réunir le consensus et à coordonner les efforts des pays de la région afin d'améliorer la situation et de parvenir à la paix et à la stabilité.

Une plus grande coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes doit obéir à une approche globale. C'est absolument crucial. Les motifs de turbulences et de conflit au Moyen-Orient sont principalement liés au bien-être économique et à des facteurs ethniques et religieux. L'ONU et la Ligue des États arabes doivent accorder une plus grande attention au développement socioéconomique de la région et l'encourager davantage, aider la région à se développer afin d'améliorer la vie des populations et inviter les divers groupes ethniques et religieux à faire preuve de tolérance mutuelle, à parvenir à la réconciliation et à vivre dans l'harmonie, de manière à éliminer les facteurs socioéconomiques qui sont le terreau des turbulences et des courants de pensée extrémistes.

La Chine est un ami et un partenaire pour les pays et les peuples arabes. Nous appuyons fermement leur juste cause, que nous aidons même à promouvoir. S'agissant des questions liées à la paix et la sécurité au Moyen-Orient, la Chine s'est toujours acquittée de ses obligations de manière constructive. Nous défendons la paix et nous sommes opposés à la guerre; nous défendons l'égalité et nous nous opposons aux jeux de pouvoir; nous défendons des principes et nous nous opposons à l'ingérence; et nous défendons le dialogue et nous nous opposons à l'affrontement.

Gardant à l'esprit les intérêts fondamentaux à long terme des peuples du Moyen-Orient, la Chine s'est efforcée de promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans la région. Comme à l'accoutumée, la Chine va jouer un rôle constructif dans la médiation et le règlement des questions brûlantes au Moyen-Orient. Elle va également appuyer l'ONU et le Conseil de sécurité tandis qu'ils continuent de jouer un rôle majeur pour tenter de régler les problèmes du Moyen-Orient, et aider à mettre rapidement la région sur la voie de la paix, de la stabilité, de la prospérité économique et du progrès social.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, à prendre la parole.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi, comme d'autres orateurs, féliciter l'Allemagne pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité pour le mois en cours et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance opportune sur un thème important. Nous remercions également le Secrétaire général Ban

Ki-moon et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil Elaraby, de leurs exposés.

La séance d'aujourd'hui intervient à un moment important, puisque le Moyen-Orient connaît des bouleversements historiques qui témoignent du désir et de la volonté résolue des sociétés qui le composent de décider de leur destinée. Ce processus de transformation a fait naître des tendances encourageantes pour ce qui est de veiller au respect des droits de l'homme et de garantir le bien-être socioéconomique de chacun. Dans le même temps, il est manifestement nécessaire d'analyser dans le détail les causes profondes de ce processus complexe, ainsi que toutes ses implications pour l'architecture de sécurité tant régionale que mondiale. La réaction internationale aux événements du Moyen-Orient ayant varié en forme et en intensité, c'est aux organisations internationales et régionales, notamment à l'ONU et la Ligue des États arabes, qu'il incombe principalement de maintenir un engagement international suffisant.

Il convient de noter que toutes les organisations régionales ne disposent pas des capacités ou de la volonté politique nécessaires pour comprendre les causes profondes des problèmes de sécurité et contribuer de manière efficace à leur règlement. La Ligue des États arabes s'est avérée l'une des organisations régionales à même de prendre l'initiative en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région. À cet égard, nous nous félicitons de constater que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes est animée par un objectif commun : renforcer la paix et la sécurité et aider les États de la région à traverser cette phase difficile de leur histoire. L'engagement et la présence combinés des deux organisations ont joué un rôle crucial pour mener à bien des tâches importantes dans des domaines tels que la prévention et le règlement des conflits, l'intervention en période de crise et la gestion des crises, et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Sur fond de fragilités régionales, lesquelles sont inséparables des difficultés soulevées par les transformations de la région, il est de plus en plus important que l'ONU et la Ligue des États arabes maintiennent une implication active, visible et permanente. De ce fait, renforcer la coopération mutuelle entre l'ONU et la Ligue des États arabes est de plus en plus incontournable pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales et pour l'élaboration de stratégies viables visant à aider les États concernés pendant leur transition.

Le rôle de la Ligue des États arabes, en tant qu'organisation issue de la région, est particulièrement précieux pour relier spécificités régionales et dimension mondiale grâce à son interaction avec l'ONU, ses organismes spécialisés et ses représentations sur le terrain. L'ONU et la Ligue des États arabes devraient renforcer davantage leurs efforts pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour les États et les peuples de la région.

À cet égard, nous nous félicitons de la nomination d'un Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, qui marque une étape importante sur la voie de la coopération entre les deux organisations, et nous renouvelons notre plein appui à ses activités.

La communauté internationale doit rester cohérente dans ses efforts pour faciliter l'élaboration de solutions aux crises et conflits régionaux, sur la base des normes et principes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. L'Azerbaïdjan appuie énergiquement une telle approche pour œuvrer à régler les conflits qui s'éternisent dans différentes régions du monde.

Si nous reconnaissons que les vagues de transition récentes ont ouvert des brèches historiques pour le Moyen-Orient, pour autant, nous ne devons pas négliger les problèmes de sécurité de longue date. Il est indispensable de régler ces derniers si l'on veut préserver la paix et instaurer la stabilité et le développement durable dans la région. Toutes les parties prenantes au Moyen-Orient devraient considérer les évolutions récentes comme une chance exceptionnelle et un appel à prendre d'urgence des mesures courageuses afin de réaliser des progrès tangibles dans le processus de paix au Moyen-Orient. Un règlement global, juste et durable de ce conflit ne s'est que trop fait attendre, ce qui met en péril la sécurité, la stabilité et le bien-être de la région tout entière et se répercute bien au-delà des frontières régionales. Nous considérons qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes coopèrent sur cette question d'une importance vitale pour nous tous.

Une nouvelle fois, nous nous devons d'exprimer notre profonde préoccupation face aux récentes violences provoquées par les blasphèmes contre l'Islam. Nous condamnons énergiquement toutes les attaques contre les religions. Cela étant, les attaques qui visent

les civils, notamment le personnel diplomatique, sont injustifiables quelles que soient les circonstances.

Nous voulons réellement croire que, malgré tous les problèmes et difficultés auxquels elle est confrontée, la recherche de la paix et du progrès au Moyen-Orient ne sera jamais abandonnée, et que les efforts des populations de la région pour édifier des États stables, sûrs et démocratiques continueront d'être soutenus par la communauté internationale. À cet égard, nous sommes convaincus que l'engagement continu de l'ONU et de la Ligue des États arabes, associé à une coopération renforcée entre les deux organisations, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, contribuera de manière véritable à la paix et à la sécurité dans la région. En tant que membre du Conseil de sécurité et observateur auprès de la Ligue des États arabes, l'Azerbaïdjan continuera de tout mettre en œuvre à cette fin.

Pour terminer, je voudrais indiquer que nous appuyons pleinement le projet de déclaration présidentielle qui vise à favoriser la mise en place d'une coopération efficace entre les deux organisations.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent M. William Hague, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à prendre la parole.

M. Hague (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de leurs déclarations, et je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir proposé la tenue du présent débat sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Ces 18 derniers mois, le Printemps arabe, comme nous avons fini par l'appeler, a pris une route différente dans chacun des pays de la région où il a soufflé. Dans certains pays, les révolutions ont été relativement rapides. En Syrie, comme nous le savons, une violence horrifiante continue de balayer le pays, presque un an et demi après le début des protestations. Dans d'autres pays enfin, des réformes pacifiques sont en cours. Nous respectons le droit de chaque pays de la région à trouver sa propre voie vers la réforme, en fonction de ses traditions et cultures propres, mais nous défendrons toujours haut et fort notre foi dans l'universalité des droits de l'homme et de la liberté, qui est au cœur de la démocratie.

En effet, ce changement historique est porté par les peuples de la région qui revendiquent une plus grande liberté politique et économique, ce qui est leur droit légitime. L'histoire montre que ce sont les gouvernements qui tirent leur légitimité du consentement de leur peuple qui sont les mieux à même de lui assurer durablement la paix et la sécurité. Là où le contrat social entre le citoyen et l'État repose sur la confiance et la responsabilité, les sociétés sont en mesure de s'épanouir ; là où il est fondé sur la peur, la violence et le déni des droits, les conflits et l'insécurité surgissent. Voilà pourquoi le Printemps arabe est une si belle occasion d'instaurer la paix, la sécurité et la prospérité dans la région et, partant, dans le monde.

En plus de structures nationales ouvertes et inclusives, une paix et une sécurité durables dépendent aussi d'institutions internationales et régionales efficaces. C'est là une leçon que nous-mêmes avons durement apprise, comme en témoigne l'histoire même de la création de cet organe. Et au cours des 18 derniers mois, la Ligue des États arabes a fait preuve de détermination et de persévérance en s'efforçant de sécuriser et de stabiliser la région. Je la félicite chaudement de l'impulsion importante qu'elle a apportée. Elle a joué un rôle déterminant en faveur de l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne en Libye. Elle a été au premier rang de l'action menée face à la crise en Syrie, notamment des efforts de médiation entre l'opposition et le régime syrien, tout comme de l'application de pressions politiques, économiques et diplomatiques à l'encontre du régime pour mettre fin à la violence.

La décision de nommer un Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie indique clairement que la coopération positive entre l'ONU et la Ligue des États arabes va en s'accroissant. Nous appuyons énergiquement le travail de M. Lakhdar Brahimi et nous ferons tout notre possible pour appuyer ses efforts en vue de régler la crise en Syrie, tout comme nous l'avons fait pour son prédécesseur, M. Kofi Annan. J'appuie pleinement les efforts visant à renforcer davantage la relation entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et je me félicite de l'approfondissement de la coopération entre les deux organisations. Cela est important en raison de l'urgence des défis à relever, et qui relèvent de la responsabilité commune de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes.

Alors que la crise en Syrie continue de s'aggraver, le risque s'accroît de voir l'instabilité et le conflit faire

tache d'huile dans la région. Le règlement de ces crises est précisément la raison d'être du Conseil de sécurité. Que le Conseil de sécurité ait été incapable d'agir, dans le cas de la Syrie, sur la base des responsabilités clairement définies qui sont les siennes est inexcusable et choquant, comme M. Fabius l'a dit tout à l'heure. Il est terriblement accablant pour le Conseil que plus de 22 000 personnes aient trouvé la mort depuis l'échec initial qu'il a essuyé dans l'adoption d'une résolution visant à endiguer la violence. Il est plus que temps que le Conseil pèse de tout son poids pour exiger du régime syrien qu'il cesse toute violence et le menacer de graves conséquences s'il ne le fait pas.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, je suis vivement préoccupé, également, par la tournure prise par la situation sur le terrain, notamment la poursuite des activités de peuplement. J'appelle les deux parties à éviter toute mesure portant atteinte aux perspectives de paix et à reprendre les pourparlers directs. Nous clamons depuis longtemps qu'un État palestinien est un objectif légitime et que le meilleur moyen de réaliser cet objectif est de passer par un accord global entre Israël et les Palestiniens. Nous voulons voir une solution à ce conflit qui donne au peuple palestinien l'État dont il a besoin et qu'il mérite, et au peuple israélien la sécurité et la paix à long terme. Faute de cela, la région continuera de voir lui échapper l'objectif d'une paix et d'une sécurité durables.

Il est remarquable de constater l'importance de ce qui a été réalisé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord depuis le début du Printemps arabe. En Libye, en Égypte et en Tunisie, les citoyens ont voté dans le cadre d'élections libres pour la première fois depuis des décennies. Le changement a été mené par les peuples de la région et il n'appartient à personne d'autre d'imposer sa vision dans la région. Toutefois, la communauté internationale a un rôle crucial à jouer à l'appui de réformes pacifiques. Le Royaume-Uni agit en ce sens par le biais de ses partenaires arabes en fournissant un appui diplomatique et concret afin de renforcer la participation politique et économique des citoyens aux processus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il nous faut agir de concert pour veiller à ce que les libertés et droits obtenus de dure lutte soient protégés et pour que ceux qui luttent encore pour leurs droits légitimes reçoivent un appui de notre part, permettant de jeter les fondements d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. Il nous faut continuer à œuvrer pour que l'Organisation des Nations Unies serve de passerelle à une coopération internationale effective permettant de fournir cet appui à la région. Les peuples de la région méritent cette promesse et nous ne devons pas les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant Madame la Ministre des affaires étrangères de la République de Colombie, S. E. Mme María Ángela Holguín Cuéllar, à prendre la parole.

Mme Holguín Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je me joins aux félicitations adressées à l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil ainsi qu'à votre personne, Monsieur le Président, pour la convocation de la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de leurs exposés.

Le travail qu'effectuent les organisations régionales dans la recherche de solutions aux conflits dont le Conseil est saisi est de la plus haute importance. Nous avons tous en mémoire le travail réalisé par la Ligue des États arabes dans le cas de la Libye et le Conseil de coopération du Golfe dans le cas du Yémen. Les organisations régionales sont indubitablement celles qui sont le mieux au fait des situations dans leur région.

Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne sont confrontés à d'importants défis au plan de la sécurité. La coopération avec les organisations régionales, comme la Ligue des États arabes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et d'autres, est d'une importance cruciale s'agissant de trouver des solutions durables qui répondent aussi aux préoccupations de chaque région. Le Conseil doit encourager une coopération étroite avec les organisations régionales, en donnant la priorité aux stratégies visant la prévention des conflits, ainsi qu'à la médiation et aux bons offices. Les organisations régionales occupent une position privilégiée, elles ont un accès unique aux parties prenantes clefs, une connaissance et une expérience exceptionnelles des diverses situations dans leur région, d'où l'importance de leur participation en tant que partenaires stratégiques à l'élaboration d'actions adaptées aux particularités et besoins de chaque situation à l'examen. Néanmoins, il importe de veiller à la convergence entre l'action du Conseil de sécurité et celle des organisations régionales.

Le document de réflexion dont le Conseil est saisi (S/2012/686, annexe) nous pose la question de savoir comment on peut renforcer, en particulier, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes. À cet égard, je considère que

la tenue de réunions d'évaluation annuelles, comme celles qui sont organisées actuellement avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pourraient s'avérer profitables, à commencer par le dialogue sur la prévention des conflits.

La coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes peut et doit se renforcer si l'on veut relever les défis sur le plan de la sécurité au Moyen-Orient. La nomination, il y a quelques mois, de M. Kofi Annan en qualité d'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie et, maintenant, du Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, est un excellent exemple de cette coopération.

Je tiens une fois de plus à réitérer notre condamnation de l'attaque perpétrée en Libye contre le consulat des États-Unis à Benghazi, et qui a coûté la vie à l'Ambassadeur Christopher Stevens et à d'autres fonctionnaires. Nous ne pouvons permettre que les extrémistes et le terrorisme déprécient ainsi la vie humaine. La tolérance et le respect de la diversité culturelle, religieuse, politique et économique doivent primer dans les relations internationales.

Je voudrais passer maintenant à la situation en Syrie. La crise syrienne constitue une menace à la paix au Moyen-Orient, région dans laquelle la situation sur le plan de la sécurité est précaire depuis plus d'un an. Nous déplorons donc la paralysie du Conseil, incapable de faire cesser la violence et l'effusion de sang et de faciliter une solution pacifique. À cet égard, il est nécessaire de signaler que le Conseil n'a pas réussi à parvenir à un accord pour s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée par les États Membres.

La situation humanitaire est alarmante ; nous en avons débattu il y a quelques semaines dans cette même salle. Nous partageons les préoccupations au sujet de l'afflux de réfugiés dans les pays voisins, et nous tenons aujourd'hui à saluer en particulier les efforts à cet égard de la Turquie, du Liban, de la Jordanie et de l'Iraq, qui ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés syriens ces derniers mois. Le peuple syrien a également subi des déplacements internes et la destruction de logements et de l'infrastructure. Nous devons nous efforcer de trouver une issue politique négociée à cette crise, qui devient chaque jour de plus en plus pressante.

Je renouvelle mon appel, à cette occasion, à toutes les parties en Syrie afin qu'elles mettent immédiatement fin au recours à la force et à la violence et nous réitérons notre préoccupation au sujet de la détérioration persistante de la situation des droits de l'homme. Je lance un appel aux parties afin qu'elles respectent le droit international humanitaire. S'il incombe au premier chef aux autorités syriennes de garantir le respect et la protection des libertés individuelles et des droits fondamentaux de la population, notamment le droit à la vie et la liberté d'expression et d'association, toutes les parties concernées ont l'obligation de se conformer aux normes du droit international humanitaire.

Malgré les troubles qui affligent actuellement la région, la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit arabo-israélien ne peut manquer d'occuper une place prioritaire dans les efforts de la communauté internationale pour instaurer la paix dans toute la région. Dans ce cas, comme dans d'autres, nous devons tirer parti des atouts spécifiques de la Ligue des États arabes pour surmonter les obstacles existants et relancer les négociations en vue d'établir un État palestinien, vivant en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et sur la base d'un accord garantissant la coexistence pacifique des deux pays. Pour atteindre cet objectif, il faut créer des conditions propices dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour susciter un regain de confiance et faire avancer les négociations. La Colombie continue de promouvoir le dialogue en tant que moyen de parvenir à la paix et à la prospérité, mais avec un sentiment d'urgence, et nous continuerons à le faire tant que nous siégerons au Conseil.

Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle en faveur d'une coopération efficace entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Elliot Ohin, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Togo.

M. Ohin (Togo) : Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur le Moyen-Orient dans le contexte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais ensuite remercier les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes de leur exposé respectif sur la situation au Moyen-Orient. J'aimerais enfin saluer la présence

de mes collègues, ministres des affaires étrangères, qui dénote l'importance de la question à l'examen.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, qui remonte à 1950, est d'une importance majeure, principalement en ce moment où la communauté internationale fait face à des menaces de toutes sortes, notamment les conflits armés, le terrorisme, les crises humanitaires, celles liées à l'extrémisme ainsi qu'à la prolifération des armes nucléaires.

L'importance de la contribution des organisations régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle que stipulée dans la Charte des Nations Unies, n'est plus à démontrer. À un moment où la gravité des conflits et des menaces qui pèsent sur le Moyen-Orient fait appel à tous les moyens disponibles, il importe, aujourd'hui plus qu'avant, de renforcer cette coopération, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Plutôt qu'un choix, il s'agit d'une nécessité, qui rappelle d'ailleurs la déclaration de l'ancien Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Chedli Klibi, au cours de la réunion entre les deux organisations, tenue à Tunis en 1983 :

> « La Ligue est vivement désireuse de consolider et de développer les liens déjà créés dans tous les domaines touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de coopérer par tous les moyens possibles à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ».

L'avantage que la Ligue présente de pouvoir regrouper les États pour traiter des questions qui relèvent de la responsabilité du Conseil de sécurité, montre que la coopération avec l'ONU est bien indispensable et mérite d'être renforcée. Cette coopération s'est concrétisée, à bien des égards, et notamment dans le cadre de la crise syrienne où les initiatives de la Ligue arabe ont été soutenues par les Nations Unies dans leur ensemble, et le Conseil de sécurité principalement. La nomination d'un Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie en février de cette année, et celle d'un Représentant spécial conjoint en août dernier à la suite de la démission de l'Envoyé spécial, sont des exemples qui dénotent la disponibilité et l'engagement des Secrétaires généraux des deux organisations à œuvrer ensemble à la recherche d'une solution à cette crise.

La Ligue et l'ONU devront continuer d'explorer les voies et moyens d'aider le peuple syrien à sortir de cette tragédie qui a déjà fait une trentaine de milliers de morts et plusieurs centaines de milliers de déplacés et de réfugiés. Mais cette coopération doit aller au-delà de la crise syrienne et s'étendre à d'autres situations et conflits dans la région où l'action de la Ligue a été peu perceptible. Il est souhaitable que la Ligue s'implique davantage dans le règlement de toutes les crises du Moyen-Orient non seulement parce qu'il s'agit d'une recommandation de la Charte des Nations Unies, mais aussi parce qu'elle pourrait proposer des approches de solution qui tiennent compte des liens culturels, historiques et sociologiques existant entre les parties au conflit.

Même si la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes n'a pas encore permis de trouver une solution à la crise syrienne, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un cadre de travail et de recherche dont le courage et la détermination de ses acteurs pourront s'avérer payants. Mon pays estime que les deux organisations devront conjuguer davantage leurs efforts pour le règlement de cette crise et les autres situations conflictuelles au Moyen-Orient, telles que le conflit au Yémen, au Liban et la lancinante question de la Palestine.

Au sujet du conflit israélo-palestinien, ma délégation voudrait se féliciter, une fois encore, de l'Initiative de paix arabe pour le règlement de ce conflit. La mise en application de ce plan est de nature à calmer les tensions dans la région et nous exhortons toutes les parties concernées à œuvrer en vue de sa mise en œuvre harmonieuse.

La coopération entre la Ligue et l'ONU doit être renforcée. La mise en cohérence des initiatives et actions des deux organisations est une nécessité. Elle requiert, sans doute, la mise à niveau des savoir-faire dans tous les domaines, et notamment celui du renforcement du climat de confiance entre les parties. Car aucun pays ni aucune organisation ne peut disposer de l'ensemble des capacités requises pour aider un pays ou une région à sortir d'une crise. C'est du reste dans ce même objectif que se situe la résolution 2033 (2012) du Conseil de sécurité relative à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous saluons par conséquent la réunion que les deux organisations ont tenue en juillet dernier à Vienne, où elles ont convenu de renforcer leurs partenariats dans tous les domaines, et particulièrement en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient.

De même, nous nous réjouissons des contacts directs, d'une part, entre les Secrétaires généraux des deux organisations et d'autre part, entre les institutions

spécialisées de la Ligue et les organes du système des Nations Unies, qui sont autant d'initiatives qui montrent le besoin pour la Ligue et l'ONU de façonner un partenariat porteur, capable d'apporter des solutions aux défis et aux mutations qui ont cours au Moyen-Orient. Le développement de cette coopération pourrait se traduire également par le renforcement du mécanisme résultant des rencontres périodiques au cours desquelles les deux organisations procéderaient à une évaluation régulière de leur partenariat et saisiraient l'occasion pour convenir des actions à mener de concert pour prévenir les conflits ou pour trouver les voies et moyens appropriés afin de parvenir à des solutions durables aux crises ouvertes.

Dans cette perspective, mon pays estime que l'établissement d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, à l'instar de celui établi auprès de l'Union africaine, est souhaitable car il aiderait certainement à consolider les échanges d'informations et à faciliter les rencontres bilatérales. Les concertations entre les Secrétariats de la Ligue et de l'ONU devraient surtout inclure le Conseil de sécurité en vue d'échanges plus approfondis sur l'ensemble des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et principalement celles du Moyen-Orient.

Le Togo souhaite vivement que les présentes assises énoncent des pistes qui vont contribuer au renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes, en vue de l'efficacité de leurs actions dans la résolution des conflits de la région. Que la Ligue des États arabes soit une organisation qui œuvre, entre autres, pour la paix en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, tel est le souhait de mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ranjan Mathai, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Inde.

M. Mathai (Inde) (*parle en anglais*) : Je commencerai d'abord, comme les autres orateurs, par vous féliciter, Monsieur le Président, de diriger cette Réunion de haut niveau sur la paix et la sécurité en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour leurs déclarations très utiles.

L'histoire de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique du Nord a eu, depuis l'antiquité, un grand rôle dans l'histoire du monde. C'est dans cette région que sont nées les grandes religions et les grandes civilisations. Grâce au génie de ses peuples, à son emplacement stratégique et à ses ressources naturelles, cette région a suscité un intérêt considérable au plan international. Il n'est donc guère surprenant que la transformation extraordinaire qu'ont connue plusieurs pays de la région depuis la fin de 2010 intéresse au plus haut point l'ensemble du monde.

Chacun espère que ces transformations seront pacifiques et mèneront à l'instauration de sociétés démocratiques et inclusives. La Ligue des États arabes, l'organisation régionale la plus importante antérieure à l'ONU, a joué un rôle de premier plan dans le déroulement des événements survenus dans la région et a guidé la participation de la communauté internationale. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît l'importance des organisations régionales et leur rôle le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte fournit également un large cadre à la coopération du Conseil de sécurité avec ces organisations régionales, tout en indiquant clairement que c'est au Conseil lui-même qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU a commencé au début des années 50. Les deux organisations, en dépit de quelques différences de vues, ont bénéficié de la convergence de leur aspiration à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le renforcement des partenariats entre les organes de l'ONU et la Ligue des États arabes au niveau institutionnel dans les domaines du développement humain, du renforcement des capacités et de l'autonomisation des femmes et des jeunes a considérablement profité à la région. Cette coopération doit continuer d'être renforcée afin d'aider les pays de la région à répondre aux aspirations de leurs peuples à jouer un plus grand rôle dans la définition de leur destin. L'Inde est prête, à cet égard, à assumer son rôle.

Il importe de souligner que la coopération du Conseil avec les organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes, doit également éviter d'être sélective. La coopération avec une organisation régionale ne doit pas se faire aux dépens d'une autre. L'objectif du règlement pacifique des conflits doit déterminer les actions du Conseil. La communauté internationale doit guider toutes les activités de l'ONU, y compris la coopération avec les organisations régionales. L'ONU et la Ligue des États arabes doivent user de tous les instruments de la diplomatie pour aider les pays concernés à devenir des États participatifs et inclusifs tout en maintenant la stabilité et la cohésion sociales. Leur coopération doit

porter sur toutes les questions touchant à la paix et la sécurité internationales, en particulier la lutte contre le terrorisme. Les principes de la souveraineté nationale, de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale doivent être respectés. Il importe également de tenir compte des spécificités de chaque situation.

S'il est une question qui exige l'attention immédiate de l'ONU et de la Ligue des États arabes, c'est le conflit israélo-arabe, y compris le conflit israélo-palestinien. Cette question ne peut être ignorée alors que nous portons notre attention sur l'évolution récente de la situation dans la région. Il ne saurait y avoir de paix durable en Asie de l'Ouest en l'absence d'un règlement juste et global basé sur l'exercice par les Palestiniens de leur droit inaliénable à un État aux frontières internationalement reconnues, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous exhortons le Conseil et la Ligue des États arabes à faciliter au plus vite la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

La Ligue des États arabes joue un rôle important dans le règlement de la crise syrienne. Nous appuyons sans réserve un règlement pacifique du conflit dans le cadre d'un processus politique et inclusif mené par la Syrie et fondé sur un ferme rejet de toute intervention militaire. Nous engageons instamment toutes les parties, syriennes et étrangères, à coopérer de bonne foi avec le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, afin que la crise syrienne puisse être réglée sans plus d'effusions de sang.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, à prendre la parole.

M. Jilani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir convoqué le présent débat sur une question qui nous tient à cœur et qui occupe depuis longtemps une place très importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je remercie le Secrétaire général pour son exposé et souhaite la bienvenue aux ministres ici présents. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil Elaraby, pour la troisième fois en quelques mois, signe de la coordination croissante entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Le Pakistan entretient avec le monde arabe de profonds liens religieux, culturels et historiques. Nous considérons que la paix et le progrès du monde arabe sont synonymes des nôtres. Le Pakistan est favorable à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans divers domaines, notamment le maintien de la paix et de la sécurité, l'assistance humanitaire, le développement et les droits de l'homme. Le Pakistan est d'avis que les organisations régionales peuvent jouer un rôle significatif dans le règlement pacifique des différends. Elles sont mieux placées pour comprendre les réalités et les complexités des situations sur le terrain, jouer un rôle qui complète celui de l'ONU et faire partager leur perspective.

Le multilatéralisme consiste à établir des passerelles, à trouver des points communs et à rassembler les ressources. La nomination d'un Envoyé spécial conjoint, puis d'un Représentant spécial conjoint, pour la Syrie est l'exemple d'une synergie émanant du multilatéralisme.

Le monde arabe traverse une période d'incertitude et de réformes. Pays né d'une lutte démocratique et démocratie dynamique et active, le Pakistan appuie sans réserve les aspirations légitimes des peuples. Mais le changement doit être décidé par des moyens pacifiques et doit être mené et contrôlé par les peuples eux-mêmes. Le Pakistan s'est toujours opposé par principe à toute ingérence extérieure, à l'emploi de la force ou à la violence. De même, nous pensons que les mesures coercitives entraînent un durcissement des positions et sont rarement efficaces. Le dialogue et l'engagement sont l'essence du multilatéralisme. Il faut les préserver.

Il importe de réitérer que cette période de rajeunissement, souvent appelée par euphémisme le Printemps arabe, ne doit pas oublier le peuple palestinien qui subit depuis trop longtemps le joug d'une occupation illégitime et d'une oppression tyrannique. La douce brise du printemps doit parvenir jusqu'au territoire palestinien et aux autres territoires occupés. Le Conseil de sécurité ne doit pas rester silencieux face au défi continu lancé par Israël à la volonté collective de la communauté internationale, à sa politique illégale de peuplement et à ses châtiments collectifs imposés aux Palestiniens par le blocus continu de Gaza qui entre aujourd'hui dans sa sixième année.

Nous appelons la Ligue des États arabes à continuer à jouer son rôle crucial et indéniable afin d'attirer l'attention du monde sur ces injustices historiques et d'œuvrer à un règlement juste. Le Conseil de sécurité doit pleinement appuyer ces efforts. Nous sommes convaincus que sans un règlement de cette question fondamentale conformément aux résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe visant au rétablissement d'un État de Palestine viable et indépendant sur la base des frontières de 1967 et avec pour capitale la ville d'Al Qods Al Charif, un plan de paix global ne sera pas réalisable.

Ces dernières années, l'ONU et la Ligue des États arabes ont tissé des liens institutionnels. La présence ici, aujourd'hui, du Secrétaire général, M. Nabil Elaraby, en est la preuve. Outre la paix et la sécurité, il y a eu d'autres domaines de coopération, de la lutte contre le terrorisme à la réduction des risques de catastrophe et aux questions humanitaires. Nous espérons que l'ONU et la Ligue des États arabes continueront de renforcer ces liens. L'intensification de la coopération et de la coordination est dans l'intérêt de ces deux organisations. Nous espérons que ces synergies aboutiront au règlement pacifique des conflits dans la région, et notamment à la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

Le Pakistan condamne avec force la diffusion récente d'une vidéo diffamatoire et la publication de caricatures insultantes dans les journaux. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que ces actes sont absurdes et honteux.

Il s'agit en effet d'abominables exemples d'incitation à la haine et à la discrimination contre les musulmans sous couvert de liberté d'expression et d'opinion. Comme nous avons pu le constater, la réaction qu'ont suscitée ces actes dans le monde et leurs répercussions ont un effet considérable sur la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit donc procéder à un bilan sur ces actes répréhensibles et faire le nécessaire, en concertation, pour adopter et mettre en œuvre des mesures, notamment des lois, réprimant les actes de cet ordre, à tous les niveaux, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Il existe un besoin évident de renforcer le dialogue et la coopération entre toutes les religions, les cultures et les civilisations dans l'intérêt de l'harmonie dans la coexistence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de la présente réunion de haut niveau sur une question de cette importance. Je tiens également à vous remercier personnellement d'en assurer la présidence. Je remercie également à la fois M. Ban Ki-moon et M. Nabil Elaraby de leur précieuse contribution au débat d'aujourd'hui.

Le Moyen-Orient vit en effet une période difficile, où les émotions sont vives et où des griefs profondément ancrés ont refait surface, avec les conséquences tragiques que l'on sait. Nous avons été profondément attristés par la mort de l'Ambassadeur Stevens et de ses collègues à Benghazi, aux familles desquels nous tenons à présenter de nouveau nos sincères condoléances, ainsi qu'au peuple américain. Rien absolument ne peut justifier de tels actes de violence ou l'attaque de missions diplomatiques. Ces actes doivent être dénoncés et catégoriquement condamnés. Ils constituent également des attaques contre chacun d'entre nous et contre les valeurs consacrées par la Charte.

Pour tous, l'heure est à la retenue et à une réflexion apaisée. Assurément, les gens ne se sont pas battus si vaillamment pour leurs droits fondamentaux pour laisser ensuite confisquer leurs rêves et leurs aspirations légitimes par une poignée d'individus. De même, il faut condamner avec la dernière énergie ceux qui dénaturent la religion pour alimenter la haine et promouvoir des intérêts extrémistes étroits. Nous nous devons impérativement d'œuvrer collectivement en vue de contrer ces forces destructrices. Comme l'a déclaré hier le Président Obama, « la violence et l'intolérance n'ont pas leur place au sein de notre organisation des Nations Unies » (voir A/67/PV.6). La diversité est une chose qui mérite d'être célébrée, et non redoutée.

Les défis du monde d'aujourd'hui exigent une réponse commune. À cet égard, nous estimons que le Conseil de sécurité peut et doit renforcer son rôle et son efficacité, en sa qualité de principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en développant de solides partenariats complémentaires avec les organisations régionales et sous-régionales, comme il l'a fait en Libye, en Syrie et au Yémen.

Nous avons d'excellentes occasions de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes, que ce soit dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation, de l'intervention rapide, du règlement des conflits ou dans le cadre du Chapitre VII de la Charte.

L'ONU et la Ligue des États arabes doivent également faire fond sur leurs succès communs. Tel est le cas en Libye, où, en collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne, elles peuvent jouer un rôle décisif en aidant les Libyens à progresser sur la voie

de la démocratie, de la réconciliation, de la paix et de la prospérité. Tel est également le cas au Yémen. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, la coopération entre les deux organisations ne doit pas se limiter aux questions politiques ou à la crise du moment. Elle doit s'étendre à d'autres domaines, qu'il s'agisse des questions économiques, sociales ou humanitaires.

Le Moyen-Orient se trouve face à des risques redoublés, alors qu'un conflit sanglant fait rage en Syrie et que le processus de paix dans la région demeure dans l'impasse prolongée. Ces deux conflits, qui constituent de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales, doivent être réglés de toute urgence. Dans ce contexte, tant le Conseil de sécurité que la Ligue des États arabes ont des responsabilités particulières auxquelles ils ne peuvent se dérober. Il doivent impérativement redoubler d'efforts et collaborer en vue de réaliser une paix globale, juste et durable dans toute la région.

En Syrie, le nombre de morts continue d'augmenter. La tragédie humanitaire s'aggrave de jour en jour, et les violations flagrantes des droits de l'homme, systématiques et généralisées, se poursuivent sans relâche. Nous en appelons à toutes les parties au conflit afin qu'elles se conforment strictement aux principes du droit international humanitaire et respectent les droits de l'homme. Cette terrible tragédie humaine aurait pu être évitée si le Gouvernement syrien n'avait pas répondu aux aspirations légitimes du peuple syrien par la force barbare et s'il ne s'était pas dérobé devant toutes les tentatives de règlement politique pacifique.

La poursuite de la militarisation du conflit ne fera qu'aggraver les souffrances humaines, menacer l'intégrité même de la Syrie et déstabiliser les pays voisins. Il n'y a d'autre solution qu'une solution politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien en favorisant une transition pacifique et démocratique.

La nomination de M. Lakhdar Brahimi au poste de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, de même que la nomination antérieure de M. Kofi Annan, souligne la coopération qui existe entre nos deux organisations. M. Brahimi peut compter sur notre plein appui. Cependant, ses chances de succès dépendront largement de l'appui qu'il recevra de la part du Conseil de sécurité et de la Ligue des États arabes, comme l'a justement souligné M. Elaraby.

Ensemble, nous devons persuader les parties et les différents acteurs d'envisager sa nomination comme une occasion de reconsidérer les choix qui s'offrent à eux, de mettre un terme à la violence et d'engager sérieusement une transition politique ouverte, sous direction syrienne. À cette fin, le Conseil se doit d'être uni pour exercer des pressions soutenues et efficaces sur toutes les parties, et plus particulièrement sur les autorités syriennes, auxquelles revient la responsabilité principale dans ce domaine.

Les événements survenus dans le monde arabe rendent toujours plus urgent un règlement définitif du conflit arabo-israélien. Cet objectif continuera néanmoins de nous échapper tant que la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, restera sans solution.

En septembre 2011, le Président Abbas a présenté la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, et le Quatuor a défini un cadre en vue de la reprise des négociations directes et un calendrier en vue de leur conclusion. Un an après, les parties n'ont toujours pas engagé de discussion véritable sur les questions de fond. En conséquence, la perspective de la création d'un État palestinien libre et souverain s'amenuise rapidement. À l'évidence, les instruments et les outils sur lesquels nous nous sommes appuyés jusqu'à présent n'ont pas fonctionné et doivent être examinés, remplacés ou adaptés.

L'intensification des activités de colonisation d'Israël, qui sont illégales, sape la viabilité même de la solution des deux États, comme l'a souligné à juste titre M. Fabius, et partant, rogne la confiance et affaiblit la voix des plus modérés. Pendant ce temps, les actes de violence commis par les colons se poursuivent sans relâche et les actes de vandalisme visant les lieux de culte ont augmenté. Nous appelons à nouveau Israël à mettre un terme à l'expansion des colonies et à prendre des mesures décisives à l'encontre des auteurs de ces actes de violence.

Le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes doivent redoubler d'efforts en vue de la reprise rapide de pourparlers directs dignes de ce nom sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des paramètres reconnus sur le plan international et de l'Initiative de paix arabe. Pour aboutir, les négociations directes doivent également permettre de fixer des échéances politiques claires et crédibles.

Dans l'immédiat, nous devons veiller à ce que les progrès accomplis dans l'édification d'un État palestinien ne soient pas réduits à néant par la difficile

situation fiscale et économique dans laquelle se trouve actuellement l'Autorité palestinienne. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue le fait que le problème reste un problème d'ordre politique, à savoir le maintien de l'occupation, qui limite le développement d'une économie palestinienne viable, et force en conséquence les Palestiniens à dépendre des donateurs.

Nous comprenons pleinement les préoccupations légitimes d'Israël sur le plan de sa sécurité, tout comme nous comprenons que la création d'un État indépendant de Palestine n'est pas seulement un droit inaliénable, mais également une question de justice fondamentale pour le peuple palestinien.

Pour terminer, nombreux sont les domaines dans lesquels la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes peut et doit être encore approfondie. Il ne fait aucun doute que ce serait dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi de la stabilité et de la prospérité d'une vaste région encore instable.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme que c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
>
> Le Conseil réaffirme que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sous l'empire du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies peut améliorer la sécurité collective.
>
> Le Conseil rappelle toutes ses résolutions antérieures et les déclarations de son président qui soulignent combien il importe d'établir des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales conformément à la Charte et aux textes pertinents des organisations régionales et sous-régionales.
>
> Le Conseil remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, de leurs exposés.
>
> Le Conseil salue les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour contribuer à l'action collective menée pour trouver une solution pacifique aux conflits qui secouent le Moyen-Orient et pour apporter une réponse internationale aux transformations que connaît la région, et l'encourage à poursuivre dans cette voie, tout en réaffirmant son attachement sans faille à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale des pays de la région et aux buts et principes énoncés dans la Charte.
>
> Le Conseil se félicite que ces transformations, qui reflètent les aspirations légitimes de tous les peuples de la région à la liberté, à la participation politique et au bien-être socioéconomique au sein d'une société pluraliste, aient amenées l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes à intensifier leur coopération.
>
> Le Conseil réaffirme son attachement à une paix globale, juste et durable, au Moyen-Orient et à un règlement global du conflit arabo-israélien, et réaffirme l'importance de l'Initiative de paix arabe. Il rappelle aussi ses résolutions antérieures sur la question.
>
> Le Conseil, rappelant ses résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), accueille avec satisfaction la nomination du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, qui marque une étape majeure de la coopération entre les deux organisations, et exprime son soutien à l'action qu'il mène pour poursuivre la mission de bons offices du Secrétaire général.
>
> Le Conseil apprécie que les membres de la Ligue des États arabes attachent toujours autant d'importance aux activités internationales de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et continuent notamment de fournir des contingents aux opérations des Nations Unies.
>
> Le Conseil prend acte de la réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération, tenue à Vienne du 10 au 12 juillet 2012.
>
> Le Conseil se félicite que les représentants des deux organisations se soient dits prêts à coopérer dans un grand nombre de domaines d'intérêt commun en vue d'apporter une réponse conjointe aux crises humanitaires, le cas échéant, et de promouvoir les droits de l'homme, la liberté d'expression, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la lutte contre le terrorisme

et le trafic illicite de drogues et d'armes, tout en réaffirmant la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que toutes les mesures qu'elle prend pour rétablir la paix et la sécurité soient elles-mêmes conformes à l'état de droit et en assurent la promotion.

Le Conseil rappelle ses déclarations à la presse des 12 et 14 septembre relatives aux récents attentats perpétrés contre le personnel et les locaux de représentations diplomatiques, et réaffirme que ces actes sont injustifiables, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs. Il insiste sur le fait qu'il importe de respecter et de comprendre les personnes de toutes religions et convictions et la diversité culturelle partout dans le monde. Il souligne que l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont toutes deux déterminées à encourager un dialogue mondial pour promouvoir la tolérance et la paix, et leur demande d'intensifier leur coopération au vu des récents événements afin de parvenir à une meilleure compréhension entre les pays, les cultures et les civilisations.

Le Conseil reconnaît l'importance de coopérer plus étroitement avec la Ligue des États arabes au développement des capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil se dit déterminé à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, en accord avec le Chapitre VIII de la Charte.

Le Conseil demande au Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur les moyens de continuer à renforcer les relations institutionnelles et la coopération entre les deux organisations. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/20.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais vous dire « Danke schön », merci d'avoir clôturé ce débat important par cette déclaration et d'avoir eu la patience et la persévérance, voire l'opiniâtreté, de promouvoir l'adoption de ce texte.

La déclaration présidentielle (S/PRST/2012/20) constitue un plus pour l'ONU et pour la Ligue des États arabes. Cette déclaration est méritée par la Ligue des États arabes compte tenu de l'effort sans précédent qui a caractérisé son action pendant les derniers mois. Cette déclaration est voulue par les Nations Unies. Elle constitue également un jalon supplémentaire dans le renforcement des relations entre l'ONU et la Ligue des États arabes et nous relevons avec beaucoup de satisfaction que le dernier paragraphe de cette déclaration laisse la porte ouverte à davantage de coopération et à un renforcement tant institutionnel qu'organique entre les deux organisations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Elaraby.

M. Elaraby (*parle en anglais*) : Je voudrais quant à moi dire « vielen Dank », merci mille fois à l'Allemagne d'avoir pris l'excellente initiative de convoquer cette séance.

Nous avons entendu des déclarations très importantes de la part des 15 membres du Conseil de sécurité durant cette séance. J'espère que les membres se pencheront sur les questions fondamentales, et pas seulement sur les déclarations générales que nous pouvons entendre partout. Il faut que nous nous attaquions aux racines des problèmes pour voir comment nous pouvons les régler.

Pour ce qui est de la République arabe syrienne, comme beaucoup l'ont dit aujourd'hui, la question est de savoir comment faire fond sur ce qui a été convenu à Genève le 30 juin. À l'amorce de la période de transition, le Conseil de sécurité devra agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il n'a pas le choix. Les cinq membres permanents du Conseil sont convenus d'un texte, ils doivent maintenant y donner suite.

S'agissant de la Palestine, je dirai seulement que gérer le conflit n'est plus une solution. Il faut mettre fin au conflit. Le Conseil de sécurité s'est exonéré de sa responsabilité à cet égard, qu'il a confiée au Quatuor. Je ne l'ai pas dit, mais de nombreux orateurs ont rappelé aujourd'hui que, l'année dernière, nous affirmions que quelque chose se produirait en septembre 2012. Le mois touche à sa fin, mais rien ne s'est produit. Il est temps que le Conseil de sécurité se saisisse de la question et en débatte pour voir ce qui peut être fait.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.